

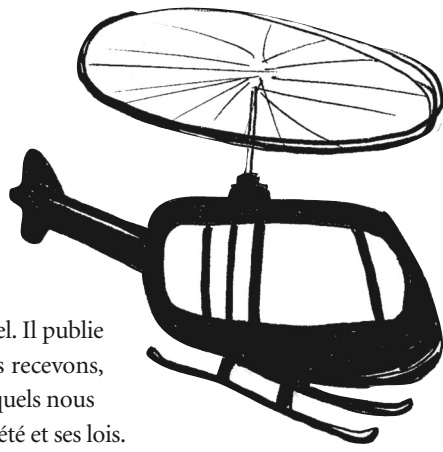
L'ENVOLEE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

NUMÉRO 40 - 2 EUROS - JANVIER 2015

**ICI
C'EST DEJA
GUANTANAMO**

(PAS BESOIN DE PATRIOT ACT)



L'ENVOLEE est un journal trimestriel. Il publie les lettres de prisonniers que nous recevons, des comptes rendus de procès auxquels nous assistons, et des analyses sur la société et ses lois.

Le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio indépendantes qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire.

Le journal est réalisé par des ex-prisonniers ou des proches de prisonniers qui pensent qu'il est primordial de publier des textes venus des prisons et des textes contre les prisons. Les prisonniers décrivent leur quotidien, dénoncent leurs conditions de détention, se battent contre l'enfermement, sans laisser les journalistes, sociologues, militants et autres experts parler à leur place.

Une parole de prisonnier qui sort et attaque l'administration pénitentiaire ou la justice, qui plus est quand cette parole est collective, constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses. L'Envolée se veut porte-voix des prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait ; mais nous ne sommes ni les porte-parole, ni un syndicat de prisonniers. Cela ne nous empêche pas, bien sûr, de soutenir et d'aider des prisonniers qui sont proches de nous ou qui nous demandent d'être solidaires.

Nous faisons le pari que les mots inspirent et nourrissent des luttes contre la justice et l'enfermement. Pour nous, la liberté est un rapport social entre les gens qui se battent ensemble pour la gagner. Le journal s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du droit et de la justice. La prison est le ciment nécessaire à l'Etat pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et Justice servent principalement à enfermer la misère. L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir : il produit une peur nécessaire au maintien de cette société.

Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Les familles et les proches de prisonniers et de prisonnières le savent bien.

Ce journal existe maintenant depuis plus de douze ans malgré les censures de l'administration pénitentiaire, malgré les poursuites récurrentes pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements et des événements que nous organisons pour financer la sortie régulière du journal. N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner des prisonniers en faisant parvenir leur numéro d'écrou (l'abonnement est gratuit pour les prisonniers).

Si vous souhaitez écrire à un prisonnier ou une prisonnière dont vous aurez lu un courrier dans le journal ou sur ce site, nous pouvons vous faire parvenir son numéro d'écrou – si la personne nous a donné son accord pour le faire.

À bas les prisons, toutes les prisons... soyons solidaires des enfermés qui refusent de se résigner, solidaires des familles et des amis qui se démènent tous les jours pour ne pas lâcher face à une machine à broyer.

SOMMAIRE

PP. 3/5 : ÉDITO - À CHAUD

PP. 6/19 : POUR UNE COMMUNAUTÉ DE LUTTES

- CORRESPONDANCE DE LUTTE ET PROPOSITIONS DE PLATE-FORMES À LA MAF DE VIVONNE ET AU QMC DE RÉAU
- CORRESPONDANCE DE LUTTE : PHILIPPE DEPUIS LE QMC DE RÉAU; ALEXANDRE, GAËTAN, CHRISTOPHER DEPUIS LA CENTRALE DE CONDÉ-SUR-SARTHE; GREG DEPUIS LE CD DE VIVONNE; HERBERT DEPUIS LE CP DE RÉAU; DAVID DEPUIS LA CENTRALE DE CLAIRVAUX
- POURSUIVRE LE COMBAT DEHORS : ENTRETIEN AVEC FRANCK
- LA CHASSE AUX PAPILLONS :
À PROPOS D'UNE ENQUÊTE SUR LES MOBILISATIONS AU CD DE ROANNE EN 2012

PP. 20/27 : LA POLICE TUE, LA JUSTICE ACQUITTE

- AUTOUR DU LIVRE «PERMIS DE TUER»
- LUTTER CONTRE LA JUSTICE : ENTRETIEN AVEC FARID EL YAMNI
- LETTRE OUVERTE A LA MÈRE DE RÉMI FRAISSE
- « MOI, JE N'ATTENDS RIEN DE LA JUSTICE »,
INTERVENTION DE I.

PP. 28/29 : LE GRAND CIRQUE

LETTRE DE MARINA AUTOUR DE SON PROCÈS DEVANT LA COUR D'ASSISE SPÉCIALE DE PARIS

PP. 30/33 : ON L'À DANS L'BABA

CHRONIQUE DE L'EXÉCUTION DES PEINES :
LA LOI DU 15 AOUT 2014, PAR PIERRETTE PONCELA

P. 36 : LETTRE DE A.S.

édito



à chaud

2015 : ILS NOUS LA REFONT COMME EN 14

La France fait la guerre.

Une guerre qui se déroule au moins sur quatre fronts dans le monde : Afghanistan (depuis 2001), Mali (janvier 2012), Centrafrique (décembre 2013), Syrie-Irak (septembre 2014). On n'avait pas vu un tel « déploiement militaire opérationnel » depuis des dizaines d'années. Jusqu'au 7 janvier 2015, le bon citoyen devait se contenter de bouffer les images d'« opérations de police internationales » nécessaires pour empêcher quelques preneurs d'otages de couper la tête à des journalistes occidentaux ou de se prendre pour un Etat. C'était loin.

Le « 11-septembre français »¹, une équipée sanglante ayant entraîné la mort de vingt personnes, sert à prétendre que des « barbares » nous ont déclaré la guerre sur notre sol. Au moment où tout le monde (re)découvre cette guerre, tout le monde doit la plébisciter. Au nom d'une prétendue « union sacrée », tout le monde est sommé de descendre dans la rue en laissant son cerveau à la maison. En lieu et place des antagonismes de classe, des singularités culturelles, des masses de consommateurs atomisés, d'une crise économique sans fin, il y aurait désormais une patrie, un « nous », un peuple : l'opinion publique qui manquait à cette guerre. La même qu'il y a un siècle, juste avant la première boucherie mondiale.

¹/ Titre du Monde citant sans vergogne une formule de Zemmour, ce sous-produit fascisant des plateaux de télé, vague analyste faussement ostracisé ; auteur d'un « livre polémique » que 300 000 personnes ont lu jusqu'à la page 40 pour alimenter les conversations de Noël.

Fin 2014, l'ambiance était déjà là. Quelques rassemblements nous avaient fait mal à la gueule : à Dresde, 20 000 personnes se réunissaient pour « mettre les arabes hors d'Europe » ; en Italie, ils étaient des milliers à « reprocher aux immigrés leur position privilégiée ». Ceux qui manifestaient contre la police après la mort de Rémi Fraisse étaient traités de « djihadistes verts ». Pendant les fêtes, on se passionnait pour les « loups solitaires » de Joué-les-tours et de Nantes. Mais les habits qu'on leur taillait semblaient un peu trop grands : un djihadiste alcoolisé, c'était un peu limite-limite pour justifier la dernière cuvée législative antiterroriste de novembre.

Normal donc qu'au milieu de la mobilisation générale des émotions, le marketing « Je suis Charlie » ou le dégoûtant « Je suis policier » deviennent très vite « Je suis Français, je suis en guerre, même pas peur ! » Une guerre qui sera désormais aussi menée sur le « territoire national » contre un « ennemi intérieur » : cette doctrine élaborée pendant la guerre d'Algérie qui consiste à s'en prendre à toute une population en prétendant s'attaquer à une minorité désignée comme extrémiste. L'« unité nationale » se fait en réalité sur le dos de cet ennemi intérieur. Comme on est en France et que c'est la tradition, cet ennemi intérieur, c'est « l'arabe ». Ce qui s'exprime, c'est le racisme poli d'une société qui ne dit plus « sale arabe » mais : « Ce que je crois savoir de ta religion supposée fait de toi un individu inassimilable. » Existe en version républicaine de gauche : « Attention à l'amalgame, il faut juste faire le tri entre les bons et les mauvais musulmans. » Les personnes ciblées doivent donner des gages de piété républicaine, s'excuser d'actes qu'ils n'ont pas commis, filer droit. C'est ainsi qu'on peut lire dans la grande presse qu'« à Roubaix, la population musulmane n'a pas su ou n'a pas voulu se mobiliser derrière la bannière « Je suis Charlie ». Se fait aussi en version cash : « Faut tous les foutre dehors... ou dedans ! En prison ! »

WE DON'T NEED NO PATRIOT ACT, ON L'A DÉJÀ !

Les experts en sécurité autoproclamés se la donnent à jet continu pour « tirer les leçons du drame ». Comme d'hab', ils adoreraient proposer des « solutions innovantes »... Sauf que cette fois ils n'ont rien à proposer — enfin rien de neuf. Les cravateux de la télé se félicitent de ce qui nous atterre : ce fameux *Patriot act* dont on fait mine de se demander ici et là s'il « risquerait pas quand même d'empiéter un poil sur les libertés »... n'est même pas nécessaire pour enfermer toutes les « gueules de métèques ».

Nous, ça fait bien longtemps que nous avons la vague impression que la liberté n'est qu'une expression.

Pas de révolution législative en vue : juste le renforcement des moyens existants et plus de fric pour faire tourner la machine. Au fil des ans, à force de s'empiler, les dispositifs législatifs s'interpénètrent goulûment : lois Perben 1 et 2, loi de prévention de la délinquance, LSQ, LSI, Loppsi... L'équivalent français du *Patriot act* s'est formé tranquillement au rythme de la colonisation de tous les aspects de la vie par le Droit. Depuis 1986, la « législation antiterroriste » s'est fait une place dans le grand fatras du droit pénal. Le plus souvent, elle vient seulement s'ajouter à des actes déjà poursuivis (meurtre, vol, association de malfaiteurs) mais cette fois en les qualifiant de « crimes et délits en vue d'une entreprise terroriste ». Dans certains cas, elle permet aussi de créer de nouveaux crimes et délits qui n'existaient pas auparavant.

La « loi du 13 novembre 2014 renforçant les dispositifs relatifs à la lutte contre le terrorisme » est la dernière strate de cette sédimentation sécuritaire. Déjà en vigueur depuis deux mois, elle vise précisément à prévenir des événements comme ceux du 7 janvier ! Elle étend pour cela des lois existantes à de nouveaux champs en leur adjoignant la qualification de terrorisme. « L'apologie du terrorisme » est placée sur le même plan que la pornographie pédophile et l'« apologie de crime racial et de crime de guerre » : le blocage administratif jusque-là réservé aux sites Internet à contenu pédophile ou raciste s'applique maintenant aussi à des sites à contenu... « terroriste ». Elle crée en même temps de nouveaux délits autour de l'idée d'« intention d'acte terroriste » : comme le délit de « provocation » que notre bonne ministre des tribunaux et des prisons enjoint déjà aux parquets d'appliquer avec « la plus grande fermeté². » Elle permet aussi d'interdire la sortie du territoire sur la base de « présumptions sérieuses » ; et aussi l'entrée.

L'utilité de la coloration « antiterroriste » d'une législation n'est donc pas tant d'ordre juridique que diplomatique et politique : c'est l'occasion de se mettre plus vite d'accord avec ses petits camarades des autres ministères de l'intérieur de la planète, d'harmoniser les législations... Et au niveau national, de multiplier les outils de surveillance³ et de débloquer toujours plus de crédits. Mais surtout, l'outil antiterroriste force l'adhésion inconditionnelle. Il permet de revalider l'ensemble du système pénal et judiciaire aux yeux de la société lorsque celle-ci est suffisamment effrayée.

2/ Comparutions immédiates et peines de prison ferme pleuvent déjà — des exécutions judiciaires pour l'exemple.

« ERADIQUER LA RADICALISATION »
(FO PÉNITENTIAIRE-DIRECTION)

Loin de toute cause sociale ou historique, tout le monde semble s'accorder à dire que le « radicalisme religieux » est une sorte de maladie, une fièvre exotique que l'on attrape à l'étranger, en Syrie, en Lybie, mais aussi dans un autre ailleurs mystérieux : les prisons françaises, ce non-lieu fantasmatique dont l'image va se déformer de plus en plus.

Valls décide donc logiquement de généraliser une expérimentation menée à Fresnes depuis novembre 2014 : douze prisonniers ont été regroupés dans la même aile pour « éviter qu'ils ne radicalisent les autres ». Les intéressés ont protesté contre cette mesure en bloquant la promenade à deux reprises. Comme d'hab', les matons en ont profité pour se faire entendre en dénonçant un risque de désordre supplémentaire : regrouper des prisonniers stigmatisés qui ont des intérêts communs ? Non, mais allô, quoi ! L'AP a d'ailleurs toujours refusé le regroupement aux prisonniers et prisonnières basques et aux corses. Les matons n'accepteront ces mesures que si elles s'accompagnent de mesures d'isolement supplémentaires. Là non plus, pas besoin d'inventer de nouveaux dispositifs. Il y a déjà des quartiers, voire des taules entières conçues pour que les prisonniers ne se croisent quasiment jamais entre eux ; pour qu'ils se promènent seuls dans des cages en béton : des QHS modernes. C'est Condé-sur-Sarthe, ce sont les quartiers maison centrale, les quartiers d'isolement et les quartiers disciplinaires que des prisonniers qualifiaient déjà en 2004 de Guantanamo. Les « radicaux » vont simplement servir de prétexte à leur développement. « Lorsque nous n'arrivons plus à maîtriser certains leaders, nous avons le droit commun qui peut s'appliquer, nous avons des mesures d'isolement et nous avons des quartiers plus renforcés dans lequel on pourrait les héberger », explique Joaquim Pueyo, un ancien directeur de Fresnes.

La classe, c'est d'aller jusqu'à prétendre que c'est pour le bien-être des autres prisonniers que les « radicaux » seront isolés alors qu'ils vont servir à justifier une répression accrue de toute forme d'organisation ou de contestation. Le premier qui refusera le sort qui lui est fait pourra rentrer direct dans la case « radicalité à éradiquer ». Pour s'occuper de lui, en plus des Eris, il y a déjà depuis 2003 au sein de l'AP un service exclusivement dédié à la collecte de renseignements : « L'EMS 3 (Etat-major de sécurité) suit les profils les plus lourds : 810 dont 250 liés au terrorisme (pas seu-



à chaud

lement islamiste) », en relation avec les services de police et du renseignement intérieur. Bien sûr, « cette collaboration est, par souci d'efficacité, passée sous silence ». Ces grandes oreilles du placard peuvent demander des fouilles spéciales des cellules, intercepter des courriers, écouter des conversations téléphoniques... Évidemment, pour « traiter les kilos de téléphones portables saisis », les syndicalistes de la matonnerie commencent déjà à tendre leurs mains avides vers la poche du contribuable.

ET NOUS DANS TOUT CA ?

Un peu long cet édito... On s'est pris une belle ogive dans la face au moment de boucler ! Tout ceci a donc été jeté à chaud, en pleine cacophonie médiatique. Pas pour autant qu'on va lâcher le morceau ! Toujours la même envie de se bagarrer à vos côtés contre la taule, quitte à se faire traiter de « radicaux » : ça prend quatorze pages ! Taubira a dit d'y aller mollo côté liberté d'expression sur nos amis les bêtes ; pas de bol, on a huit pages spéciales *pigs* ! Et puis deux pages sur les prisonniers basques, que les tribunaux ont un peu tendance à considérer comme des terroristes... Même pas peur ! Il y a aussi trois pages qui continuent à râper la carotte de la dernière loi pénale...

Bonne lecture,

Force courage et détermination !
Y a pas d'arrangement !

3/ Les professionnels du fichage plaignent notamment pour la création d'un fichier supplémentaire et réclament encore plus de personnels et de moyens. Un plan lancé il y a un an prévoyait déjà le recrutement de 435 agents en plus des 4 000 existants. Ils en veulent 10 000 de plus.



POUR UNE COMMUNAUTÉ DE LUTTES

Les prisonniers qui nous écrivent font tous les mêmes constats, ils luttent pour des raisons similaires et rencontrent les mêmes obstacles ; mais bien souvent, chacun reste seul face à la machine pénitentiaire, parfois avec l'impression de n'être entouré que de « moutons ». Comment sortir de cette impasse ?

Dans le numéro 39 du journal (QHS Condé-sur-Sarthe), nous avons tenté une synthèse des revendications des prisonniers :

- fin des transferts disciplinaires et rapprochement familial
- fin de l'isolement et fermeture des quartiers disciplinaires (QD)
- fin de la violence des matons
- fin des fouilles à nu...

Les prisonniers qui luttent aujourd'hui contre l'administration pénitentiaire (AP) savent que sans soutien extérieur, leurs combats risquent d'être écrasés dans le silence. Nous tentons parfois de soutenir des prisonniers individuellement, au moins en manifestant notre vigilance aux autorités pour éviter le pire ; mais concrètement, nous n'avons ni l'envie ni la force de nous consacrer exclusivement à la défense d'une multitude de cas individuels.

Au printemps 2014, nous avons tenté une fois de plus de discuter avec les principales associations de défense des droits des prisonniers – l'OIP et Ban public – autour de l'ouverture de la prison ultrasécuritaire de Condé-sur-Sarthe. Il s'agissait de mieux comprendre ce qui s'y passait pour le dénoncer. Nous nous sommes associés à ces deux organisations pour envoyer un questionnaire aux prisonniers afin de leur permettre de décrire leur situation. Ça nous a donné des éléments pour dresser un tableau de cette prison expérimentale qui concentre ce qui se fait de pire en matière sécuritaire – contrôle total, torture blanche de l'isolement – sans aucun espoir de sortie. Mais cette démarche laisse chaque prisonnier seul dans sa cellule face au questionnaire. Elle ne donne aux enfermés ni les moyens de prendre directement la parole, ni d'échanger leurs points de vues. Et puis on ne fera rien changer en présentant les prisonniers comme des « victimes » d'une condition « inhumaine » : tout est fait pour disqualifier leur parole, pour qu'ils soient vus comme des coupables qui méritent leur punition et comme des dangers à écarter.

Il s'agit donc de dire ensemble : « nous sommes d'accord avec les prisonniers qui luttent ! »

Nous discutons régulièrement avec des familles, des proches de prisonniers, et d'autres collectifs anticarcéraux ; nous contactons des avocats et nous tentons d'alerter les médias. Mais c'est difficile de s'entendre pour engager un combat commun sans une parole collective de l'intérieur : nous avons besoin de nous appuyer sur ce que réclament concrètement des prisonniers en lutte pour le faire entendre à l'extérieur des murs.

Nous savons combien c'est difficile, puisque l'AP fait tout pour empêcher les prisonniers de communiquer et de s'organiser ; mais dans le passé, des mouvements de prisonniers y sont arrivés au moyen de plate-formes : elles ont pu porter des revendications concrètes – comme la suppression du statut de détenu particulièrement signalé (DPS) – mais aussi des

points de vue généraux sur la prison et sur la société – comme la revendication de l'abolition de la prison – et des principes de lutte – comme le refus de la distinction entre prisonniers politiques et prisonniers de droit commun.

Ce n'est pas l'accumulation de signatures individuelles – comme dans une pétition – qui peut faire céder l'administration, mais plutôt un rapport de force concret.

Une plate-forme est un moyen de communiquer entre prisonniers et aussi avec l'extérieur. Grâce à une plate-forme, une parole commune pourrait se construire et évoluer sur le long terme, de détention en détention, et renforcer les luttes. Cet outil permet à des prisonniers éloignés, séparés, de s'y reconnaître, de s'en emparer, de la critiquer, de discuter...

Les prisonniers savent que dès qu'ils se bagarrent, l'AP les transfère pour empêcher tout mouvement. Une plate-forme peut alors servir à continuer à défendre les mêmes revendications d'une taule à une autre.

Par le biais du journal et d'émissions de radio locales (voir avant dernière-page du journal), nous pourrions aider à la constitution d'une telle plate-forme : pas seulement en recevant des propositions, mais aussi en permettant des échanges entre prisonniers en publiant leurs points de vue pour contourner les interdictions de communiquer imposées par l'AP.

Depuis quelques mois, nous avons écrit à quelques-uns de nos correspondants en prison pour discuter de cette idée. La plupart de nos lettres ont été censurées. L'AP a beau prétendre à la transparence en laissant entrer des équipes de télé pour faire du spectaculaire, il y a des fondamentaux qui ne changent pas : ceux qui prennent la parole et tentent de s'organiser, se heurtent à la censure d'État, surtout s'ils dépassent le cadre de la plainte individuelle. Nous avons quand même reçu quelques réponses dont nous vous livrons ici des extraits pour alimenter la réflexion et les discussions : le premier vient d'un groupe de prisonnières de la maison d'arrêt des femmes de Poitiers-Vivonne, l'autre d'un ami du quartier maison centrale de Réau. Ils sont suivis d'extraits de courriers envoyés ces derniers mois par des prisonniers qui tentent de relever la tête, mais témoignent de l'isolement dans lequel ils sont maintenus.

C'est cette logique que nous voulons briser ensemble.



CORRESPONDANCE DE LUTTE...

Résiste, prouve que tu existes...

Christine et deux autres prisonnières se sont emparées de la proposition de plate-forme. Les extraits de courriers qui suivent témoignent des échanges, des doutes, des questions que suscite l'élaboration d'une parole collective. Elles ont finalement opté pour une liste de revendications en deux parties : revendications locales et revendications communes à toutes les détentions, que nous publions à la suite.

Maison d'arrêt des femmes
du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne,
le 2 novembre 2014

Salut, [...] Après pas mal de débats avec les deux copines d'ici, on est tombées d'accord sur l'utilité de coordonner les revendications locales dans les taules (voire dans les bâtiments) et de les porter dehors. Mais, je l'avoue, les premières phrases ont plutôt été : « Quelles revendications ? Les prisonnières sont adaptées et moutonnières ! On n'a aucune revendication commune. En prison, il n'y en a qu'un sur cent qui se bat. Et dehors, c'est pareil : l'Envolée, c'est quoi ? Trois pékins ? » Mais, portées par l'enthousiasme, on s'est dit que si l'Envolée pouvait faire passer dans toutes les taules les infos d'une lutte dans une, ça pourrait soutenir le moral des gens qui râlent ailleurs, sans savoir qu'il y a ce combat ailleurs. Les Basques m'ont parlé aussi d'une bagarre qu'elles ont menée pour obtenir (comme les autres enfermées à Vivonne) les parloirs le samedi matin : dès que leurs familles ont diffusé des tracts au marché et devant la prison, ça a été accepté. Cette expérience prouve que si on arrive à sortir une liste de revendications dans le journal local, ça sera efficace. Du coup, j'ai écrit la liste suivante et je l'ai fait approuver par toutes les filles de la promenade. Bien sûr, ça ne veut rien dire car le jour où il faudra relever les manches pour obtenir des choses, on ne sera que trois à risquer le mitard (et dans le cas des Basques, ça nécessitera une coordination dans leur organisation). Mais bon, on aura la légitimité de dire au prétoire que si le mode d'action nous est personnel, la plate-forme était collectivement réfléchie...

PS : Comme à la télé, on a vu les manif contre les violences policières suite à la mort de Rémi Fraisse, on a voulu se solidariser (à trois) et on a mis une affiche en promenade : « Assassiné sur la ZAD – suicidé(s) en prison. Dedans ou dehors – la répression tue » : aucun écho, ni des filles, ni de l'AP...



Jeudi 11 décembre

Nous avons donc affiché la liste de revendications le jeudi 13 sur le tableau des notes de services. A notre surprise, la feuille manuscrite y est restée quatre jours ! Mais nous n'avons eu aucun retour. Je l'ai donc expédiée à la direction qui n'a pas fait plus de commentaires. Alors nous avons fait une lettre, extrêmement polie, pour demander l'ouverture d'une salle aux mêmes heures que les promenades. Elle a été signée par toutes les filles de la MAF. Quand elle a été remise à la chef, j'étais déjà au mitard [NDLR : sanctionnée pour un refus de fouille à nu]. J'ai appris que le chef de bâtiment avait convoqué toutes les filles une par une dans son bureau pour leur faire peur en disant que les revendications collectives étaient interdites. Bien sûr, ils n'ont pas osé mentir ainsi aux Basques et à moi. En effet, ce qui est passible d'un CRI (compte-rendu d'incident), c'est « une action collective mettant en danger la sûreté de l'établissement », ce qui n'est pas notre cas. Au contraire, la loi de 2009 incite l'AP à consulter les détenus sur les activités qui leur sont proposées. Il en a profité pour leur dire aussi que c'était interdit de me saluer en criant (et comment peut-on faire autrement avec le béton qui nous sépare ?). Donc depuis quinze jours, seules les Basques me parlent. Bref, c'est l'attitude classique de l'AP...

...ET PROPOSITION DE PLATE-FORME

Mardi 6 janvier [NDLR: écrit depuis le mitard après une embrouille avec des surveillants]

Salut ! Il y a quand même eu un truc très chouette. Le jeudi 25, six filles ont dit qu'elles ne rentre- raient de promenade que lorsqu'elles auraient vu un chef pour lui remettre un courrier à propos des conditions de vie au quartier disciplinaire (QD). Elles ont obtenu gain de cause sans aucune violence. Elles passent au prétoire demain (mais les deux cellules du mitard sont déjà occupées : l'une d'elles est de nouveau de retour pour une pécadille et ces salauds lui appliquent le même protocole qu'à moi. Elle est donc en grève de la faim depuis deux jours). [...] On n'a pas eu de re- tour officiel de notre affiche, qui est quand même restée quatre jours. Durant mes cinq jours de pause, on a demandé l'ouverture exceptionnelle d'une salle pour partager ensemble le premier repas de 2015, mais sans pétition. Le 30, alors que j'étais au QD, on leur a dit que c'était

accepté, mais que pour un goûter. Puis le soir, les matonnes leur ont dit que celles qui avaient un CRI (celles qui avaient exprimé leur solidarité contre la torture du QD cinq jours avant) en étaient interdites. Voilà comment marche l'AP... Je te recopie ce qu'écrivent les copines suite à la lecture de ta lettre : « Pour te répondre nous ne savons pas trop quoi dire... peut-être nous insiste- rons surtout sur un aspect : l'organisation. Peut- être faudrait-il faire des efforts pour trouver quelqu'un/une dans chaque prison pour faire un réseau de gens et de groupes, un réseau le plus ample possible. Après, les revendications, je ne pense pas que ça sera difficile d'en trouver en commun... et recevoir et envoyer de l'informa- tion, on est partantes, oui. »

CHRISTINE

LISTE DE REVENDICATIONS DES PRISONNIERES DE LA MAF DE VIVONNE

LOCALEMENT, NOUS DEMANDONS :

- Des conditions dignes à la nursery : arrêt des réveils nocturnes, une cour avec de l'herbe, des temps de socialisation pour la maman...
- L'accès à l'école pour toutes : fin des refus avec la fausse excuse de la mixité
- La télé à 8 euros par mois : alignement sur la loi, comme dans les prisons publiques (18 euros ici pour Eurest)
- La fin de l'interdiction des apports aux parloirs (livres, disques, produits d'hygiène...) : on n'est pas là pour enrichir les cantines privées
- L'ouverture d'une salle de convivialité : elle doit être systématique quand la météo est mauvaise car il n'y a pas de préau dans la cour
- Plus d'activités : actuellement, il n'y a que « bricolages en papier » et « fitness », 2h. par semaine
- L'accès au terrain de foot : seuls les hommes y ont droit
- La gratuité du courrier interne : on doit timbrer les lettres pour le quartier hommes (Ces demandes sont toutes réalisables dans l'état actuel de la législation)

COMME AILLEURS, NOUS VOULONS :

- Des payes correctes, tant aux ateliers qu'au service général
- La suppression des QI et des régimes différenciés au CD
- Les portes ouvertes en MA et/ou le téléphone en cellule
- La mise en place systématique des aménagements de peine sans délais et des transferts en CD dès la condamnation
- La facilitation du téléphone, des parloirs et des UVF avec nos proches, enfermés ou non
- La fin des fouilles systématiques et/ou punitives
- Les repas appétissants : marre de manger du plastique !

DÉCEMBRE 2014



CORRESPONDANCE DE LUTTE...

QMC = QHS Tombeau secret

Quartier maison centrale de Réau,
4 septembre 2014

Je me retrouve dans ce QHS tombeau secret où tout est fait pour provoquer le détenu. Pas un jour où y a pas un problème. Le médical est nul à chier, ils veulent recevoir personne. On est obligé de menacer. Moi j'ai averti l'unité sanitaire ainsi que la directrice, j'ai écrit à mon avocate Boesel pour leur tomber dessus. [...]

Tu sors de ta cellule, le maton te colle au cul, il a le talkie-walkie, il dit à l'autre en bas : « il descend », alors qu'il a rien besoin de dire, y a des caméras à chaque centimètre carré, et l'autre en bas avec son truc appelle le PIC pour qu'ils t'ouvrent des tonnes de portes. Ils ont des oreillettes les matons, je suis resté con en voyant ça, ahahah. Ils se prennent pour le GIGN ces cons. On se croirait dans un commissariat, faut voir ces conneries ridicules. Vraiment, c'est QHS tombeau secret car t'es dans une putain de structure très oppressante, étouffante, sans être humain, tu vois plus rien que ces gueules de (biiip), et toujours les mêmes en plus secret car quand t'es là-dedans, t'es aux oubliettes, tu vois personne. C'est comme si on t'a jeté dans un puits et tu restes dedans et tu y crèves.

La promenade, c'est une portion de camembert tout bétonné, tu vois que le ciel, même l'air qu'on respire est prisonnier ici ! Si t'as un problème de cantine, qui tu vois ? Tu peux choper personne, le docteur ou le cantinier ou le cuisto. Car lui je vous en parle aussi, il vous donne la gamelle, la même pendant 3 ou 4 jours. On le signale tous, hein, mais ça continue encore ce soir. Ils veulent que ça pète en vrai car même les matons tiennent pas le coup ici, ils en ont marre. Mais eux rien à foutre, ils ont signé, pas nous. Mais c'est pour dire juste que ça craint ici à Réau, en fait t'es en danger chaque jour ici.

Les parloirs, ils t'enferment dans une cabine, t'as le parloir de 14h à 17h, y a pas de machine à boisson, rien. Faut cantiner un bon de cantine parloir et tu amènes tes boissons, gâteaux pourris, car faut voir les bons, hein. Fric, que fric. Des parloirs

Philippe purge une très longue peine (voir l'Envolée n°38). En mars 2014, il est envoyé au CNE (centre national d'évaluation) du centre pénitentiaire de Réau (Île-de-France). Il décrit cette mascarade dans le n°39. Il est ensuite placé au Quartier maison centrale (QMC) : concept de mini-prisons ultrasécuritaires pour les longues peines. Expérimenté à Réau et Annoeulin, ce sont des enfers, des QHS où les prisonniers étouffent dans l'isolement.

fermés, si y a des enfants, ils explosent là-dedans. Ils passent sans cesse pour surveiller, de quoi péter les plombs. Fouilles à corps, ce qui est interdit normalement vu qu'il y a le portique et ben non, ils te font passer sous le portique et les DPS à la fouille, plus le caleçon, ils le prennent. Ça, y a eu des embrouilles. [...]

« Centrale », ils appellent cela, y a rien, rien. On est huit détenus dans l'aile où je suis, on dirait qu'ils doivent gérer Fleury Mérogis. J'en rigole de leur connerie, vraiment c'est hallucinant. Y a même pas de mot pour pousser plus loin. C'est inhumain, t'es tout rétréci, compressé, tu sais même plus sourire ici, t'es vraiment mis hors société, séparé des êtres humains !

Voilà c'est à abolir, à brûler cet endroit. Construire ça, c'est tuer les hommes et les femmes à feu doux, rien d'autre. Tu vis, tu te demandes pour quoi faire ici. C'est vrai fallait laisser la peine de mort alors. Façon de parler hein, bref...

Ils ont construit ces merdes et nous actuellement on est des détenus pilotes, voir si ça marche ou pas pour en fabriquer plein d'autres, c'est juste une pompe à fric, rien d'autre. (...) C'est magnifique le monde, et si immense, et ils t'enferment dans un petit coin pour des années, quelle honte à eux ces juges, présidents et tous ces fachos. Courage à ceux qui sont dans ces isolements QHS tombeaux secrets. C'est sorti du cœur ça, et c'est vrai putain, tu peux qu'être enragé après ces enculeries, faites savoir cela de partout car ces endroits sont graves.

PHILIPPE

...ET PROPOSITION DE PLATE-FORME



LISTE DE REVENDICATIONS D'UN PRISONNIER DU QMC DE RÉAU

- Stopper la construction des nouveaux QHS (tombeaux secrets): QMC, Condé-sur-Sarthe...
- Abolition des peines infinies qui condamnent à mort les prisonniers.
- Abolition du CNE : six semaines pour voir trois personnes qui décident avec leur boule de cristal si tu sors ou pas.
- Application et respect du rapprochement familial.

- Le Spip doit faire passer les informations entre les prisonniers et leurs familles et aider les prisonniers dans leurs démarches pour obtenir des conditionnelles et les aider à trouver du travail.
- Téléphone gratuit et illimité.
- Fin de l'exploitation du travail salarié : le Smic pour ceux qui bossent et le RSA pour les autres.
- Les allocataires des allocations adulte handicapé (AAH) doivent toucher la totalité de leurs indemnités.
- Respect des droits parentaux.
- Les surveillants doivent remplir leurs obligations d'assistance à personne en danger (quand on est malade la nuit et qu'on sonne à l'interphone les surveillants ne répondent pas ou l'éteignent, et c'est pire pour les DPS).

- Suppression des cachets et des piqûres de force aux prisonniers. Arrêt des méthodes actuellement employées : les Eris plaquent le prisonnier à terre, le menotent, font la piqûre et détruisent les gens. Les psychiatres qui décident de ça sont des bourreaux.
- Suppression des chambres sécurisées à l'hôpital
- Respect de la dignité des prisonniers et des conditions de vie à l'hôpital (les DPS sont attachés pour être auscultés lors d'examens parfois intimes devant un attroupeement de flics, ce qui entraîne des refus de soins).



CORRESPONDANCE DE LUTTE...

Mort aux vaches, mort à Condé . . .

Nous continuons de recevoir du courrier de ce QHS géant qu'est la prison de Condé-sur-Sarthe.

« De moins en moins de droits et plus d'interdits »

Maison centrale de Condé-sur-Sarthe,
décembre 2014

Je vous adresse ce courrier, c'est mon premier malgré toutes mes années de prison.

Je connaissais l'Envolée de nom, et parce que j'ai aussi entendu d'autres détenus en parler. Mais ce n'est que le mois dernier que j'ai lu le journal.

Enfin, ça y est, le contact est pris, et je pense que mon parcours avec la pénitencière depuis que je suis mineur pourra vous apporter de quoi faire quelques articles. Enfin, si l'administration pénitentiaire (AP) ne s'y oppose pas, car j'ai déjà essayé de prendre contact avec des journaux et certains journalistes, mais ça ne marche pas.

Je ne vous apprends rien, l'AP aime le mystère et que rien ne sorte.

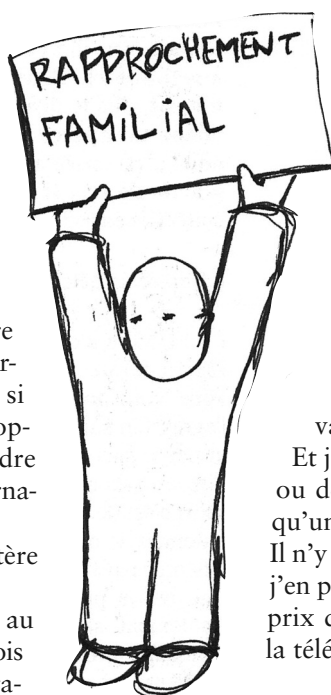
Pour vous parler de moi, actuellement je suis au quartier disciplinaire ; ça fait plus de huit mois que je demande un travail mais rien n'est gratuit avec l'AP, il y a toujours un bras-de-fer pour faire valoir ses droits, enfin ce qu'il en reste.

Ça fait dix-huit mois que je n'ai plus de parloir. Peut-être avez-vous pu le voir, je suis le détenu qui a fait un recours pour que l'AP prenne en charge les frais de route de ma famille vu que le maintien des liens familiaux n'est pas respecté. Il y a eu un article dans Ouest-France le 28 juin 2014. Le titre : « Incarcéré loin des siens, il saisit le tribunal. Au centre pénitentiaire d'Alençon, un détenu demande la prise en charge des frais de visite de sa compagne qui vit à 440 km et souffre de la maladie de Chrom. »

A ce jour, il n'y a pas encore de réponse, c'est long, il faut patienter.

Pour parler de Condé : oui, c'est un QHS. C'est sûr, c'est une vraie zone de non-droit, si une vraie enquête est ouverte on ne pourra que constater l'abération de cet établissement, juste ma situation en seize mois est toujours un grand point d'interrogation.

Mon paquetage, à hauteur de 2 900 euros, ne m'a



pas été restitué à mon arrivée, et toujours pas remboursé.

Le non-respect du maintien des liens familiaux, du travail, et ce malgré les conclusions des experts qui me sont très favorables ; un soi-disant médecin mais qui n'est rien d'autre qu'un maton, un règlement qui est différent en fonction du détenu, qui varie selon les agents.

Et je pourrais vous parler du prétoire, ou des repas. Les activités, il n'y en a qu'une, je n'y ai plus droit. Les Spip... Il n'y a pas d'accueil pour les familles, et j'en passe des vertes et des pas mûres. Le prix des cantines, toujours plus chères, la télé à 18 euros, une honte.

Voilà la routine carcérale à Condé. J'ai connu de meilleures détentions, mais je peux affirmer qu'ici c'est la pire. Les murs sont neufs mais le reste est tout pourri. Il n'y a même plus de solidarité entre détenus. On a de moins en moins de droits et plus d'interdits, plus de contraintes. Vous savez, il faudrait plus d'un courrier pour vous décrire l'état des lieux de cet endroit mortifère. Si vous le désirez, je pourrai vous adresser d'autres courriers pour mieux vous expliquer les problèmes qui ne sont jamais réglés – enfin si, par du mitard. Je ne demande que de faire valoir mes droits et ceux de ma famille ; je ne me démène pas pour une amélioration des conditions de détention des autres détenus, mais même ça, ça devient interdit et répréhensible.

Salut à vous,

ALEXANDRE

Centre pénitentiaire
de Condé-sur-Sarthe,
le 30 juin 2014

J'ai été transféré à Condé.
J'ai essayé d'esquiver, mais non,
même à 21 ans, en ayant six ans à
faire dont trois faits. Même pas
DPS...

Bah, c'est Condé quand même,
et garde la pêche. Mort de rire.
C'est un peu chelou, voire hostile, mais
j'ai le sourire et l'espoir, moi qui suis la
plus petite peine ici et le plus jeune.

Niveau sécurité, bah, fuck off pour les fiestas.
Beaucoup de profils douteux psychologiquement,
que du lourd, LOL...

Là j'ai demandé à faire une formation afin de va-
loriser mon parcours d'exécution des peines, et
voilà, j'attends. Perso, je ne compte pas rester
une pige ici.

Big up à toute l'équipe.

Vive la révolte et la contestation. Tant qu'elle est
pacifique, elle nous gardera au rang de victimes.
La lutte continuera tant qu'il y aura de l'abus de
pouvoir. A plus, courage à toutes et à tous.

Amicalement,
un jeune détenu de 21 ans parmi tant d'autres.



GAËTAN

Centre pénitentiaire
de Condé-sur-Sarthe,
le 1^{er} septembre 2014

C'est l'anarchiste qui vous passe un
petit bonjour du QHS de Condé. Moi
cela fait maintenant huit mois que je suis
au QI, et là, actuellement, je suis au mi-
tard, car je ne lâche pas le combat : mieux
vaut mourir que devenir le prévôt de l'AP.
Le 6 octobre, cela fera douze mois que je
suis dans ce QHS. Ils essaient tout pour me
casser psychologiquement, mais ils ne pour-
ront pas. Au mois de mars ils m'ont envoyé

en psychiatrie pour trois jours. Sinon, toujours pa-
reil dans ce QHS ; rien à faire ; toujours enfermé ;
mais il faut garder le moral.

Ils ont renforcé les grilles du QD et mis des grilles
aux fenêtres du QI.

Ils en ont, de l'argent, pour la sécurité, mais
rien pour les activités pour les détenus. [...]

Je bloque le QD jusqu'à ce que
je sois transféré. [...]

Vive la révolte.

Les insoumis des prisons, ne lâchez rien,
on finira par gagner.

Force, courage et détermination.

CHRISTOPHER



Quand t'es dans le désert...

Entré en conflit avec l'AP parce qu'il revendiquait de voir ses proches dans des conditions correctes et d'être rapproché d'eux, Greg a écopé de plusieurs mois à l'isolement, du CD de Neuvic à celui de Poitiers-Vivonne (voir l'Envolée n°39). Depuis plus d'un an, il demandait sans être entendu à être transféré à la centrale de Saint-Martin-de-Ré. Pour une banale infraction au règlement, il avait été lourdement puni et n'avait plus le droit de voir sa femme et ses enfants au parloir. Depuis, il a retrouvé son permis de visite et a obtenu son transfert.

Centre de détention de Poitiers-Vivonne,
quartier d'isolement,
le 26 juillet 2014,

[...] L'autre jour, le directeur Monsieur B. (ils sont 4 ici) me dit : « Voilà, la direction interrégionale nous a contactés, et voudrait savoir où vous voulez aller », donc je lui ai dit : « Mais vous vous foutez de ma gueule ? À Saint-Martin-de-Ré ». Puis l'isolement, le motif c'est l'agression sur Monsieur B. le directeur (un autre). Je n'en peux plus de leurs conneries. Ici c'est grave tu sais, il se passe des choses, c'est grave, ils confondent isolement et mitard. [...]

Après moi ils me cassent toujours les couilles, la nuit ça tape dans ma porte. J'ai reçu un mandat le 17 juillet. Je fais mes cantines, normal. Comme par hasard, ils ont pas enregistré mon mandat, donc pas de cantine, comme ça je reste en galère une semaine de plus. Le courrier aussi, des fois j'ai le courrier en temps et en heure, des fois j'ai 4 ou 5 lettres en même temps, en retard. La bouffe, tu verrais ça, c'est grave. Même un enfant de 10 ans mange plus par jour que nous ici, sérieux. Et si on a le malheur de gueuler, c'est un rapport, et crois-moi, sur les rapports ils en rajoutent grave, c'est de l'abus.

Tu sais, j'ai peur de faire quelque chose de grave. [...]

GREG



CORRESPONDANCE DE LUTTE...

Depuis début août, Herbert est lui aussi placé dans un quartier d'isolement. C'est l'un des mutins de l'été 2013 à Châteaudun. Incarcéré à Réau, il raconte comment l'AP balade les prisonniers entre petites faveurs et punitions, règlement absurde et basses vengeances.

Centre pénitentiaire de Réau,
le 18 septembre 2014

[...] J'ai été placé à l'isolement sans défense ! et sans avocat ! J'ai dû faire un recours au tribunal administratif de Melun contre mon placement à l'isolement, que je juge abusif. Cette situation que l'on m'impose me tend les nerfs, je m'entends prononcer des mots de colère dix fois par jour, généralement avec un point d'exclamation. Je me sens brimé ici, mais je ne fléchirai pas – quitte à exprimer un jour beaucoup de violence, une violence qui signifie beaucoup de choses. Ça ne se limitera pas à un geste, haussement d'épaules ou coup de poing sur la table : à force de me pousser à bout, je finirai par faire ce qu'il y a à faire. Ça ne sera pas facile, mais je suis blasé de tout ça et je reste sûr de moi. Je connais trop bien leur musique. On ne me la fera pas. Tout ce qu'ils font c'est d'endormir, briser et anéantir les hommes ici. Ils veulent endormir mes défenses, biaiser mes certitudes, et cherchent à introduire en moi, progressivement, le doute. Cela ne marchera jamais parce que quand je me réveille au fond de moi-même, je me mets à l'écoute, et le combat doit continuer sans arrangement. Ici se tenir à carreau est impossible, les investissements sont bafoués, les lois ne sont pas respectées, les procédures sont bâclées avec pour complices des avocats incompetents.

Purée, ça me rend fou de savoir combien ma position est précaire dans cet isolement.

Je sens et je sais que tout dépend de mon courage et de mon sang-froid. Chaque jour je me retiens en cachant l'horreur que mes traits expriment (blocage de courriers, courriers adressés à la direction et qui restent sans réponse, sans suite, etc.). J'évite encore que tout ça finisse avec une scène effrayante en continuant à encaisser tous les coups. Mais jusqu'à quand vais-je continuer à me maîtriser ? Mes mouvements sont épiés au quotidien : fouille de cellule, palpation, etc. Fouille à corps systématique après chaque parloir ! Je n'ai plus de dignité pour ces gens ! Et malgré tout je continue à faire sur moi-même un violent effort de calme ! Et je vous rassure que les efforts sont quelque chose d'horrible ici. Être pendant des années le jouet d'une administration, subir des situations difficiles et imposées sans se défendre nourrit quelque chose de bizarre en moi ! J'attends d'être transféré d'ici pour un autre zoo ! Et ce qui est sûr, c'est que de longues années s'écoulent, et cette souffrance n'affaiblit pas ma mémoire. Pas de temps pour les regrets, le combat continue et y aura pas d'arrangement.

HERBERT

Maison centrale de Clairvaux,
le 8 septembre 2014

David écrit depuis la maison centrale de Clairvaux. C'est en détention qu'il est devenu un prisonnier longue peine puisqu'il y a écopé d'un cumul de quinze années en plus de la peine initiale.

[...] Je viens de découvrir l'Envolée. Je me suis reconnu dans un grand nombre de témoignages du n°39. Je suis actuellement logé à la centrale de Clairvaux contre mon gré (transfert disciplinaire). Je suis ainsi loin de ma compagne et de mes filles qui se déplacent de Roubaix. Comme bon nombre de détenus aujourd'hui, j'ai été condamné à une peine de quatre ans, mais au jour d'aujourd'hui j'effectue une peine de dix-neuf ans. J'ai pris plusieurs peines internes pour un total de quinze ans. Je suis actuellement au QD (quartier disciplinaire) car je n'ai pas voulu réintégrer ma cellule à l'isolement : à Clairvaux, le QI, c'est plus répressif que le QD. Ça me fait plaisir de lire dans votre revue qu'il y a encore des détenus qui bougent pour améliorer la vie en détention. Ce n'est pas le cas à la centrale de Clairvaux où on tient les détenus par les couilles avec des paies de 300 € cantinables. Comme je ne suis pas rentré dans le moule, le moindre écart m'envoie au QD ou au QI. Je vous raconterai les nombreux problèmes de Clairvaux dans un prochain courrier, mais je peux déjà vous dire qu'elle ressemble à beaucoup d'autres prisons de nos jours [...]

DAVID

Et ça continue encore et encore...

Maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis,
le 18 juillet 2014

Salut ! [...] Le jeudi 3, lors d'un prétoire pour le refus de fichage, ils m'ont ordonné une fouille à nu. J'ai essayé de négocier, expliquant au chef de détention que depuis 2009 les fouilles devaient être justifiées. Il m'a sorti une note de service disant qu'elles étaient systématiques à l'entrée du QD. J'ai alors accepté en échange d'une photocopie de cette note pour que je puisse l'attaquer au tribunal administratif, comme celle de Rennes [...]. Il n'y avait qu'une matonne avec moi dans la salle. Elle faisait du zèle : elle a retiré les lacets des tennis, voulait examiner le slip (comme s'il y avait une poche !) que j'avais de moi-même baissé jusqu'au chevilles pour qu'elle ait le temps de voir ma chatte et mon cul. Je lui ai alors jeté le slip et, pendant qu'elle se baissait pour le ramasser, j'ai mis mon index dans mon vagin. Quand elle me l'a rendu, je lui ai dit : « T'es sûre que ça suffit ? Tiens, renifle donc pour voir si j'avais planqué du shit », en lui tendant le doigt sous le nez. Elle est devenue hystérique, elle est sortie en hurlant : « Me touche pas, salope ! », puis elle a encore crié : « Je vais t'éclater la gueule ! » Bon, tu connais l'AP, bien que je ne l'aie pas touchée, que ça soit elle qui m'ait insultée et menacée, j'ai pris trente jours. Donc, à nouveau : « Vous allez au mitard, donc on va faire une fouille intégrale. » C'était d'autant plus idiot qu'ils m'avaient passée à la poêle (détecteur de métaux) et qu'ils savaient par expérience que je n'avais ni shit ni médocs. Donc j'ai refusé très calmement, tant que je n'aurais pas la

De transfert en transfert, l'infatigable Christine est envoyée à Fleury-Mérogis. Avec les moyens dont elle dispose, elle conteste les fouilles à nu.



justification individuelle. Les matrones, qui avaient apprécié le calme dans lequel s'était déroulée la commission de discipline, ont essayé de négocier : « On va faire vite, on vous touche pas, on obéit juste aux ordres, on ne cherche pas la merde », durant une heure en entier. Puis, l'heure de la gamelle arrivant, elles sont allées en référer au chef qui a envoyé quatre d'entre elles avec les casques et autant avec les gants en plastique, et autant de mecs dans le couloir. Ils m'ont entièrement foutue à poil, arrachant et déchirant le slip, cassant la fermeture du pantalon. Écartelée, à plat ventre, j'ai eu peur qu'ils me rentrent les doigts dedans, mais leur « tournante » s'est arrêtée là. [...] Bon, depuis, la situation s'est nettement calmée. En fait, l'ambiance dépend beaucoup de l'équipe de la demi-journée : les deux bricardes femmes sont moins chercheuses de merde que les hommes qui ont envie de se bagarrer (mais toujours en surnombre, ces lâches). [...] Sinon, comment ça va ? Ben pas trop mal. J'entretiens ma colère et m'amuse en relevant la moindre entorse de leur part au règlement ou à la loi. Mais je fais super attention à ce que mes actions ne risquent pas d'entraîner une nouvelle poursuite au pénal.

CHRISTINE

POUR UNE COMMUNAUTÉ DE LUTTES

Entretien avec Franck : poursuivre le combat dehors

En six ans, Franck Steiger a été incarcéré dans divers établissements pénitentiaires. Depuis sa sortie en décembre 2013, pour dénoncer les mauvais traitements et les violences que lui et d'autres prisonniers récalcitrants ou trop vindicatifs ont subi, notamment au centre pénitentiaire (CP) d'Annœullin, il s'est lancé dans un combat juridique en portant plainte. Conscient qu'une voix isolée ne pèse pas lourd face à la pénitencière et que l'union fait la force, il a lancé à l'antenne de l'émission *Papillon* un appel aux autres prisonniers dont nous publions ici une version condensée.

– J'ai été dans beaucoup de prisons, parce qu'à chaque fois, j'avais des transferts disciplinaires : vieille maison d'arrêt (MA), centre de détention « normal », centre pénitentiaire (CP) nouveau modèle à la Sarkozy... À Annœullin, par exemple, le problème c'est qu'il y a plein d'agressions imputées à des détenus alors qu'en réalité ce sont les surveillants qui ont tout organisé pour les pousser à bout. En fait, quand c'est un détenu qui se tape avec un autre ou qui agresse un surveillant on s'en sert, mais quand c'est un surveillant qui agresse un détenu y a rien : on couvre tout.

– *Quand on se retrouve dans ce genre de situation à l'intérieur, comment on fait pour résister ?*

– Le problème c'est qu'en prison, malheureusement, la plupart du temps, c'est chacun pour soi. Les gens ont du mal à se mouiller parce qu'ils savent très bien que la force qu'il y a contre eux est très puissante : du jour au lendemain, t'es transféré, alors comment tu fais si t'as des enfants, une famille et tout ça ? Tu perds tes remises de peine... il y a tout qui en découle. C'est pas évident de supporter la pression pendant X temps. Il y a quand même des fortes têtes – qui ont même repris des peines



CORRESPONDANCE DE LUTTE...

« Si je continue à faire mon truc tout seul dans mon coin, je vais pas avoir assez d'impact »

de prison : ils ont démarré avec un an, et puis ils se retrouvent avec cinq, voire huit ans... C'est un cercle vicieux. A un moment, on est obligé de lever le pied : même si tu résistes dans la légalité tu ramasses. Dans le livret arrivant, y a un paragraphe « Menaces, agressions » dans lequel il est marqué : « Vous ne devez pas garder le silence dans le cas d'une agression sur vous ou sur un autre détenu. » C'est marqué dans leur propre livret d'arrivant ! Ça peut être une agression entre détenus, mais aussi un surveillant contre un détenu – mais dans ce cas-là, non, ça va pas. Si vous dénoncez des faits délictueux, vous n'aurez pas droit à des remises de peine exceptionnelles, par contre les sanctions vont pleuvoir. C'est comme ça que ça fonctionne.

Ce qu'il faut dire aux détenus, c'est que dans ces cas-là, la priorité c'est de garder tous les documents. C'est pas évident, parce que la plupart du temps, ils ne vous remettent pas de photocopies alors qu'ils devraient. D'une manière ou d'une autre, il faut les garder bien précieusement, quitte à les transférer chez un avocat ou à les sortir au parloir pour pouvoir faire des poursuites après. Une fois, il y a un surveillant qui a agressé un détenu, et je suis intervenu. On a pris du confinement pour ça. Quand ils m'ont accusé plus tard d'avoir donné un coup de lame à un maton, ce détenu-là avait tout vu, alors je l'ai cité dans le rapport d'enquête pour qu'il soit auditionné, et comme par hasard, ils ont marqué qu'il refusait de témoigner. Est-ce que c'est lui qui a refusé ou est-ce qu'on lui a mis la pression ? Ça, on peut pas le vérifier quand on est mitard, puis à l'isolement. Parce qu'après ils m'ont mis à l'isolement, et après ils m'ont transféré, donc comment le vérifier ?

C'est pour ça que les détenus devraient commencer à ouvrir les yeux et arrêter de baisser la tête. La carotte qu'ils te mettent devant le nez, il faut surtout pas la suivre, parce que le jour où tu te retrouves contre le mur avec les menottes, la carotte, c'est dans le cul qu'ils te la mettent ! Donc faut pas croire à leur parole – parce qu'ils ont pas de parole, de toute façon. Si on est tout seul, c'est clair qu'on risque de se faire manger ; mais le problème en détention, c'est que dès qu'ils voient qu'il y a deux, trois détenus qui commencent à se mettre ensemble pour faire bouger les choses, on va les séparer tout de suite. Donc c'est vrai que c'est difficile. Et puis

tout le monde n'est pas militant, tout le monde ne veut pas faire changer les choses en prison. Pour beaucoup de détenus, tant que le shit et les portables rentrent, ils se foutent du reste, faut l'avouer. Pour d'autres ça va être les cachetons... Après, il faut penser aux longues peines : pour les mecs qui font de la route, il faut

vraiment faire changer les choses, parce que du jour au lendemain t'es jeté aux chiens, faut pas croire ! Même si tu t'es conduit pendant trois, quatre ans nickel chrome, il peut t'arriver un tas de trucs qui vont faire qu'au lieu de sortir en conditionnelle, tu vas faire ta peine pleine. Personne n'est à l'abri, en fait. Du jour au lendemain, ils peuvent se dire : « Tiens, celui-là, on va s'occuper de son cas. » Pour une raison bidon, des fois, on sait pas, on se retrouve à l'isolement. C'est eux qui décident s'ils ont envie de te pourrir ta détention ou pas. On est pas des anges, on a de la fierté : quand un surveillant va mal nous parler, automatiquement on va vouloir lui rentrer dedans. C'est peut-être pas la meilleure solution, à la finale, puisque ça se retourne toujours contre nous. C'est sur le fil du rasoir qu'on fait la détention, en vérité...

– *Quelle aide les prisonniers peuvent-ils attendre de l'extérieur ?*

– Le problème, c'est que c'est quasiment impossible que quelqu'un nous aide de l'extérieur. Tous les organismes tels que le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), le défenseur des droits, l'OIP, ils sont très limités : le temps qu'ils mettent tout en place, t'es déjà sorti ou transféré ailleurs. Déjà, faut avoir un avocat qui peut répondre quand t'es dans une situation délicate, qui peut te dire comment réagir. C'était mon cas avec mon avocate qui m'a donné plein d'informations dès que j'en avais besoin. Ça, c'est quand même important : un conseil en permanence. Déjà que nos droits sont bafoués, si en plus on ne les connaît pas, c'est compliqué. Je pense que ce qu'il faut faire, c'est que tous ceux qui ont subi des choses en prison en fassent part aux médias, à un avocat, qu'ils hésitent pas à porter plainte. Le jour où il y aura X surveillants, X directeurs de prison qui seront condamnés, peut-être que ça les freinera – parce qu'en attendant c'est toujours les mêmes qui sont condamnés : les détenus. Toute la hiérarchie soutient les matons, jusqu'à la Direction interrégionale. Au-dessus, je peux pas dire, parce que c'est le ministère. Ils ne connaissent pas la pédagogie, c'est la trique, la trique... nous aussi on peut leur mettre la trique ! Moi, je suis sorti et j'ai pas envie de régler ça par la violence. C'est pour ça que je veux le faire « légalement », pour qu'il y ait une suite, pour que les gens sachent. Mais on



pourrait aussi le faire illégalement : en sortant de prison, on pourrait très bien aller choper un surveillant et s'occuper de lui. Ce que je veux faire comprendre au système, c'est que si on veut nous mettre à la trique, on peut aussi mettre le système à la trique. C'est pas avec une politique comme celle-là que ça va marcher. Faut pas oublier qu'ils ont aussi une déontologie à respecter – suffit de regarder les spots publicitaires pour le recrutement des surveillants de prison : ils marquent « respect, honneur et compagnie » ! Ben commence déjà par ça ! En prison, ils ne respectent pas les droits de l'homme, tout simplement. Il y a un tas de trucs, comme les fouilles à corps... Moi, j'ai eu droit de me foutre à poil je sais pas combien de fois : c'était ça ou finir au cachot. Rien que le fait de ne pas donner des documents auxquels on a droit, des livres auxquels on a droit... Le drapeau français flotte à l'extérieur des prisons, mais pas à l'intérieur, parce qu'à l'intérieur c'est pas la France : c'est plus le même Code de procédure pénale. Déjà, pour se le procurer, c'est pas évident en prison. Ça commence par ça.

– *Quand on est enfermé, on voit bien que la justice, c'est une grande blague...*

– Ça, je l'ai déjà vu quand je suis passé au tribunal. Les dés étaient jetés d'entrée de jeu, et en plus ils étaient pipés. Y avait rien dans le dossier. J'ai vu que c'était du théâtre. On est là pour faire de la figuration. En plus, avec un peu de chance, si les mecs sont un peu chauds, ils vont insulter le substitut ou autre, et reprendre une peine en plus. Ils aiment bien ça aussi, dans les tribunaux, enfoncer les gens. Ça je le sais.

– *Tu as porté plainte pour dénoncer ce qui se passe, ce que t'as vu et ce que t'as vécu... Tu cherches à contacter d'autres gens qui auraient vécu des choses similaires ?*

– Oui, parce que je pense que cette action ne peut se faire que si on est nombreux. Si je continue à faire mon truc tout seul dans mon coin, je vais pas avoir assez d'impact, alors que s'il y a dix bonhommes qui disent la même chose et si le CGLPL constate exactement ce que tu dis, là ça peut changer.

– *Tu me disais que les prisonniers qui écrivent au contrôleur ont intérêt à être discrets, parce que ça pourrait se retourner contre eux ?*

– Ça, je l'ai constaté, et tous les détenus qui ont fait de la route me l'ont dit aussi. Pas que pour le contrôleur : aussi pour l'OIP, le défenseur des droits, etc. Le mieux pour alerter sur sa situation, c'est de faire sortir les lettres au parloir pour que les familles ou les proches les envoient. La meilleure protection, en prison, c'est d'être entouré. Si t'as des visites régulières de ta famille, ça les

bloque un peu. Le contrôleur, c'est à double tranchant : d'une manière ou d'une autre, ils vont te le faire payer : ils te donneront pas de boulot, ils te feront galérer pour des trucs bidon. Ils ont toute une palette pour te pourrir la détention d'une manière ou d'une autre. Ils sont pas arrivés à me faire craquer : c'est moi qui les ai fait craquer, au final. A trois semaines de ma libération, en commission de discipline, le chef d'établissement me dit qu'ils veulent me transférer alors que j'étais à l'isolement. Ils voulaient plus de moi ! Je les rendais fous, là-haut. Bon, j'ai pris des comptes rendus d'incident, ils m'ont fait sauter des remises de peine supplémentaires, mais je m'en fous. Quand il me restait sept mois à faire je leur ai dit : « Enlevez-moi tous mes crédits de peine supplémentaires, comme ça je dois plus rien à la France. C'est la France qui me devra, maintenant ! » Quand je me battais en prison – et même encore maintenant – c'est pas forcément pour des mecs qui font des petites peines, mais pour les mecs qui vont rester dix, quinze, vingt ans au placard dans des établissements du type de la centrale d'Annœullin... Faut voir ce que c'est : c'est du QHS. C'est un grand retour en arrière qu'on fait là. Déjà, nous, en CD on se plaint -mais en centrale ? Le mec, il doit faire une longue peine et il est enfermé pire qu'un chien ! Les barbelés, la cour en camembert... les mecs, ils voient pas un brin de nature pendant des dizaines d'années ! Si vous mettez tout le monde dans du béton, automatiquement, au bout d'un moment ça peut plus aller : les mecs deviennent fous, c'est obligé. Pour pas devenir fou, ils fument du shit ou ils se gavent de cachetons. Parce que c'est ça, à la finale : la prison, elle finit toujours par nous avoir d'une façon ou d'une autre. Moi, d'une certaine manière, elle m'a eu aussi, parce que je suis totalement investi par ça, bloqué. La prison finit par nous avoir d'une façon ou d'une autre parce qu'on peut pas lutter contre ça seul. C'est des dizaines de surveillants, des gens qui portent un uniforme, c'est eux qui ont raison, même quand ils ont tort. Les avocats, ils fument de la tête quand ils vont dans les prétoires ! Pour mon avocate, quand elle est venue sur mon histoire du coup de lame, il y avait pas besoin d'épiloguer : vice de procédure, pas de mitard, point barre. Alors quand elle a vu la directrice lui dire : « Non, mais ici c'est la coutume », elle a halluciné !



CORRESPONDANCE DE LUTTE...

« *Eh bien moi, je dis aux détenus : mobilisez-vous !* »

... Direct en sortant du prétoire, elle m'a dit de faire appel : elle savait que j'allais avoir l'annulation. En attendant, mes vingt jours de mitard, je les ai faits ! Bon, personnellement j'ai passé plus de deux ans entre le mitard et l'isolement, donc ça va, je suis habitué, c'était pas un problème pour moi. Mais il y en a d'autres pour qui c'est un problème, vu qu'ils en sortent pas vivants. J'en ai vu qui ne sont pas sortis vivants du mitard. C'est ça aussi, mon combat : éviter que les gens se suppriment – parce qu'à Annœullin, les matons tapaient sur qui ? Sur des faibles. Dans leur uniforme, ils ont des couilles, mais j'aimerais bien les voir en vrai, ces gens-là, dans la vie réelle. Ils vont pleurer au commissariat en inventant des histoires inimaginables et tu te reprends une peine. Même une histoire qui tient pas la route, c'est pas gênant : c'est une autorité publique, toi t'es de la merde, t'es un rebut de la société, comme les syndicats l'écrivent sur leurs tracts ! Le jour où on les distribue à tous les détenus de France, c'est des émeutes partout ! A chaque fois ils font une affaire d'État du moindre incident. On l'a vu lors de la dernière mobilisation nationale contre les agressions de surveillants : on va où, là ? Nous, les détenus, on fait comment ? On a pas de syndicats, on est à l'intérieur, comment on fait pour ouvrir notre bouche ? Eux, ils ont tous les passe-droits, c'est eux qu'on croit quand on passe au tribunal, même quand ils ont tort ! C'est quoi ce pays ? Moi, ce que j'aimerais, c'est obtenir des jurisprudences, parce que les trois quarts du temps, pour ce genre d'histoire, les surveillants et les directeurs de prison se prennent des peines de balayeur, parce que c'est des fonctionnaires d'État. Il y a un article de loi qui dit que les fonctionnaires doivent dénoncer un autre fonctionnaire s'il commet un délit dans une administration. Alors quand on voit tout ce qu'il se passe en prison... tout le monde est au courant, mais y en a pas un qui l'ouvre. C'est comme dans l'armée, la police... Pour moi c'est comme si on parlait de non-assistance à personne en danger : des surveillants agressent des détenus et personne ne dit rien, personne ne fait rien, jusqu'à la direction, et même jusqu'à la Direction interrégionale. Les substituts du procureur de la République pourtant savent très bien ce qui se passe, puisqu'ils voient les plaintes des détenus. Ça veut bien dire qu'ils mentent tous ensemble. Ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent, des abus de pouvoir en veux-tu, en voilà, et les détenus, ils ont juste le droit de fermer leur bouche.

Eh bien moi, je dis aux détenus : « mobilisez-vous ! »

Centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne,
le 11 décembre 2014

Je suis tout à fait d'accord avec le discours de Franck. Malheureusement, je suis d'accord avec son analyse sur notre impuissance ! Il veut déposer plainte contre l'AP... qu'il essaie donc et il verra, là encore, à quel mur il se heurte. Je l'ai fait à plusieurs reprises et ça traîne encore trois ans après mon dépôt de plainte. Pour eux, pas de comparution immédiate ! Peut-être que s'il a un bon avocat... je lui souhaite sincèrement ! [...]

Je recopie ce que M. m'a écrit suite à sa lecture sur le texte de Franck : « J'ai parlé avec I., et bon, nous sommes d'accord toutes les deux pour dire qu'il se trompe à la base. Le problème c'est l'origine même de ce système pénitentiaire (pourquoi et dans quel but a-t-il été créé ?), et pas le trop grand nombre de bleus pourris comme il le prétend. Nous pensons également qu'il se contredit quelquefois (il pense que les prétoires sont importants mais reconnaît que la direction de la prison est impliquée, par exemple). Et bien sûr, si ce sont des actions bien organisées et qui cherchent l'union des gens, c'est bien, même, ce qu'il propose.

Il faut se battre, dans l'union et l'organisation, et sur plusieurs fronts, à notre avis. Franchement, juste avec ce qu'il propose, vous n'arriverez pas très loin. Mais bon, c'est mieux que rien... pendant ce temps, nous continuerons ici... ça oui, debout et en lutte. Bien sûr, il faut s'unir, et TOUTES les stratégies de lutte sont légitimes : la voie légale – en sachant ce qu'est leur Justice – et l'illégal. Mais, à mon avis, il se croit trop dans un État démocratique.

On peut faire améliorer les conditions de vie en prison, mais si on ne fait pas tomber le système capitaliste, ce monstre de l'AP continuera.

CHRISTINE

La chasse aux papillons

Fin octobre 2014, les animateurs de l'émission anticarcérale Papillon, diffusée sur Radio Dio à Saint-Etienne, ont été convoqués comme témoins par la police judiciaire de Lyon dans le cadre d'une commission rogatoire portant sur les luttes des prisonniers en 2012 à Roanne. Nous publions ici leur communiqué.

ENQUÊTE JUDICIAIRE SUR LES MOBILISATIONS SURVENUES EN 2012 AU CD DE ROANNE

Nous, animateurs de l'émission Papillon, souhaitons contextualiser cette enquête. Entre 2012 et 2013, de nombreuses luttes individuelles et collectives ont eu lieu dans différentes détentions, un peu partout en France. Des prisonniers témoignent, rédigent des plateformes de revendications et des pétitions, tournent des vidéos, et pour se faire entendre, certains réussissent parfois à entrer en contact avec des journalistes et/ou à accéder à l'Internet. Ils ne dénoncent pas uniquement leurs conditions de détention : ils exigent que cessent le racket et l'exploitation subis au profit d'entreprises privées ; ils se mobilisent contre l'arbitraire et la répression de l'administration pénitentiaire (AP), les violences des matons, le cumul des peines à l'intérieur, les régimes différenciés, les quartiers d'isolement et les mitards ; ils réclament des aménagements de peine et le rapprochement familial ; ils hurlent le manque de soin, les morts en détention. Pourtant, les médias privilégient le discours corporatiste des syndicats pénitentiaires, et rares sont ceux qui s'attachent alors aux paroles de l'intérieur pour rendre compte de ce qu'il se passe. Malgré une faible audience, les médias alternatifs et anticarcéraux ont à cœur d'assurer un relais régulier de la situation des détentions pour soutenir les prisonniers, et poser le problème politique de l'enfermement et de l'existence même de la prison.

Le centre de détention de Roanne ouvre en 2009. Nous constatons très rapidement que les incidents en détention sont de plus en plus judiciairisés. Le tribunal local qui était menacé de fermeture retrouve un peu d'activité. Dommage pour les prisonniers qui voient leurs peines se cumuler. Nous tentons alors de comprendre et de faire savoir ce qu'il s'y passe, sur la base des écrits et des dires de prisonniers, ex-prisonniers et parfois de leurs proches. Certains se retrouvent en conflit larvé avec l'AP, d'autres subissent des mauvais traitements de la part de surveillants, nombreux croupissent en régime fermé au D0, peu bénéficient de permissions de sortie et d'aménagements de peine, des familles sont humiliées au parloir, etc. A tel point qu'en 2012, parce qu'ils ne sont pas des chiens, des prisonniers rédigent une lettre de revendication collective et anonyme. Un peu plus tard une charge de surveillants sur des prisonniers refusant de remonter de promenade est filmée et diffusée sur l'Internet. Encore récemment, entre novembre et décembre 2014, trois prisonniers prennent le risque de monter sur un toit pour partir de cette prison, même en transfert disciplinaire. En 2012, ce qu'il se passe au CD de Roanne revient régulièrement sur la place publique et des actes de solidarité avec les prisonniers ont lieu à l'extérieur.

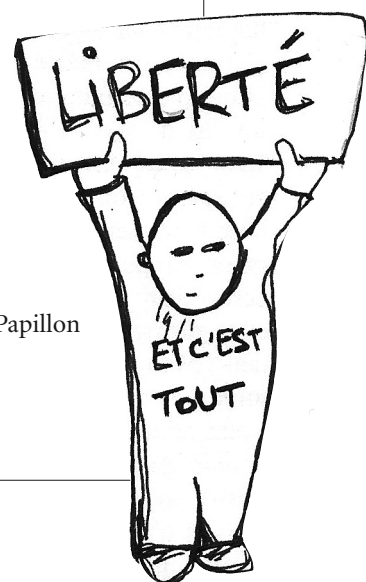
Ne pouvant tolérer autant de révoltes médiatisées et soutenues, les surveillants syndiqués sont passablement énervés de ne plus avoir le monopole de la parole et de subir une dénonciation frontale. L'AP doit reprendre le contrôle sur la détention et la circulation de l'information entre dedans et dehors. Si elle concède de menues améliorations des conditions de détention, elle orchestre surtout une répression sévère, divise les détenus et cherche des « meneurs ». Une commission rogatoire est alors ouverte afin de sanctionner une liste d'actes soi-disant commis en lien avec ces événements. Nous, animateurs de l'émission Papillon, avons pour certains un proche incarcéré dans ce CD à qui nous rendions visite au parloir. Cela a pu être un prétexte pour la pénitencière de le désigner comme un de ces « meneurs ». Si la police judiciaire s'intéresse aujourd'hui aux activités de ses proches, amis ou contacts, elle s'intéresse également à d'autres prisonniers soutenus publiquement à cette époque, ainsi qu'aux médias l'Envolée, Rebellyon et le Numéro Zéro qui ont relayé les histoires de Roanne, et aux différents formes d'échanges entre l'intérieur et l'extérieur.

Nous profitons de cette occasion pour adresser un message aux prisonniers qui n'acceptent pas la prison et l'enfermement. Depuis des années, certains sont en conflit avec des surveillants, portent plainte contre l'AP, rédigent des plates-formes de revendications, refusent de réintégrer leurs cellules, participent à des mouvements collectifs, font des prises d'otages, etc. Vos paroles sont filtrées, censurées et rarement audibles. Vous êtes passés par les cases justice et prison, eh bien vous êtes condamnés au discrédit. Vos prises de position, vos luttes seraient scandaleuses... Vous exprimez souvent la nécessité de l'existence de médias, de collectifs anticarcéraux et d'associations de soutien qui vous donnent la parole et brisent l'isolement. Cela dit, vous êtes les mieux placés avec vos proches pour décrire vos expériences propres du quotidien carcéral comme préalable à la critique de l'institution et du pouvoir pénitentiaire.

A l'heure où l'enfermement se généralise dans un contexte économique et social toujours plus dégradé et dégradant, il nous semble essentiel de dire que ce que vous vivez nous concerne.

A nous tous dehors de nous y intéresser, d'établir et de renforcer des solidarités.

Les animateurs de l'émission Papillon





LA POLICE TUE...

QUI SUIS-JE ?

Un hebdomadaire qui cultive sous couvert d'humour un racisme à peine voilé a pris pour habitude de nous infliger chaque semaine les couvertures auxquelles on a échappé. Ecoeurés par l'apologie posthume d'un journal qui servait depuis pas mal de temps l'idéologie dominante, nous avons failli faire notre couv' sur nos morts à nous, celles dans lesquelles nous nous reconnaissons, qui habitent notre tristesse, notre colère, nos combats. Mais au moment où chacun y va de son « Je suis », nous avons préféré laisser à d'autres ce sport funèbre.

« Je suis flic », a-t-on même pu lire sur pas mal de pancartes à la grande manif obligatoire, celle à laquelle on était sommé de se rendre par un pouvoir assassin sous peine de se voir suspecté de mauvaise intégration, d'islamo-gauchisme, d'apologie du terrorisme. Peu de temps avant cette désormais fameuse journée du 11-J qui se voulait l'aube d'une nouvelle ère, on était descendus dans la rue pour affirmer notre opposition à une police qui n'a jamais eu d'autre raison d'être que le monopole de la violence. De nombreuses manifs un peu partout, dont certaines avaient « violemment dégénéré » – c'est-à-dire qu'elles avaient donné lieu à quelques affrontements. Des pierres contre des fusils. Un gamin venait de se faire tuer par un champion du lancer de grenade offensive – une de ces armes dites non-léthales qui mu-

tilent régulièrement en manif et dans les quartiers. Et sa mort nous rappelait tristement toutes les précédentes, toutes celles dont on parle si peu.

« DÉSARMER LA POLICE »

Cette fois, la mobilisation avait pris une ampleur nationale. L'extraction sociale, la couleur de peau, les circonstances exceptionnelles de la mort de Rémi Fraisse n'y étaient évidemment pas pour rien. Comme toujours, tout avait été fait pour étouffer l'histoire en baratinant sur le feu nourri dont des gendarmes suréquipés auraient été la cible, sur un énigmatique sac à dos bourré d'engins incendiaires, sur un jeune amoureux de la nature subitement métamorphosé en « casseur professionnel ». Raté : trop de caméras, des ficelles un peu trop grosses, une lutte écolo un peu trop sympathique. Le petit monde politique a avancé ses pions, chacun y est allé de son indignation, le dossier de l'enquête a fuité. La rue s'est remplie. Et s'est vidée trop vite, faute d'avoir pu construire un réel mouvement contre la violence d'Etat, qui ne réclamerait pas seulement le « désarmement de la police ».

Désarmer la police : pourquoi pas aussi retirer les barreaux des prisons, le moteur des voitures, l'uranium des centrales ? L'essence même de la police est la violence, sa fonction première la terreur, son outil le flingue. Maintenir l'ordre, à tout prix – l'ordre social, ce régime de domination économique, territoriale, raciale, patriarcale. Depuis quelques dizaines d'années, la doctrine était au « zéro mort en manif » : trop de remous sociaux à craindre. Il n'en va

pas de même au quotidien : dans les quartiers et les prisons, l'Etat tue régulièrement, en toute impunité. Des dizaines de morts par an, étouffés en pleine rue, abattus dans le dos, suicidés au mitard. De trop rares soulèvements pour les dénoncer, un silence assourdissant la plupart du temps, et une justice qui blanchit systématiquement les assassins en uniforme.

COMPTER LES MORTS

Il faudrait qu'on se contente de compter les morts. Qu'on fasse le tri entre les bons et les mauvais, ceux qui le méritent et ceux qui ne le méritent pas, ceux qu'on encense et ceux qu'on salit, ceux dont on se rappelle et ceux qu'on oublie. C'est cette logique qu'il s'agit de combattre : « Du point de vue de la mémoire collective, il s'avère une fois encore indispensable d'inscrire le souvenir d'un homme et l'actualité d'une lutte dans la poursuite incessante de toutes les autres. Car un seul constat s'impose : la vie d'un homme ne vaut rien au regard de l'Etat et de ses forces répressives »¹. Chaque fois que l'Etat abat l'un de nous est la fois de trop. Et nous devons porter le deuil enragé de tous ceux qui l'ont précédé, rappeler que la violence et le racisme d'Etat sont systémiques, que les « bavures » n'existent pas, qu'il n'y a pas de moutons noirs dans la police ou la matonnerie. Seulement des porcs aux ordres, dont l'impunité est garantie.

Presque impossible d'établir des statistiques : c'est l'Etat qui fabrique les chiffres. Pour autant, sur 180 cas de crimes policiers étudiés par Ludo Simbille, plus de la moitié ont été classés sans suite, ont abouti à

1. Comité Vérité et justice pour Abdelhakim Ajimi, *Permis de tuer*, p. 69

2. Ludo Simbille, « Bavures policières mortelles : trente ans de quasi-impunité ? », *Bastamag*, 2 avril 2013

...LA JUSTICE ACQUITTE

AUTOUR DU LIVRE « PERMIS DE TUER », COLLECTIF, ÉDITIONS SYLLEPSE

un non-lieu ou à une relaxe. Dans 40 % des cas, des peines de prison avec sursis ont été prononcées, et dans seulement 5 % des cas de courtes peines de prison ferme. C'est le taux de « bavures » concédé par l'Etat pour nous faire croire à un contrôle républicain sur sa milice.

L'histoire des trente dernières années nous enseigne que dans l'écrasante majorité des cas, même en cas de mobilisation de la famille et des proches, même en cas de soulèvement des quartiers, même en cas de tapage médiatique, la justice finit toujours par jouer son rôle : garantir l'impunité, et donc la continuité de la violence policière. Idem pour les morts en prison, voire pire, puisque les mises à mort en taule sont systématiquement camouflées en suicide, bagarre qui a mal tourné, mort « naturelle ».

La peine de mort n'est pas abolie en France. Ni dedans, ni dehors.

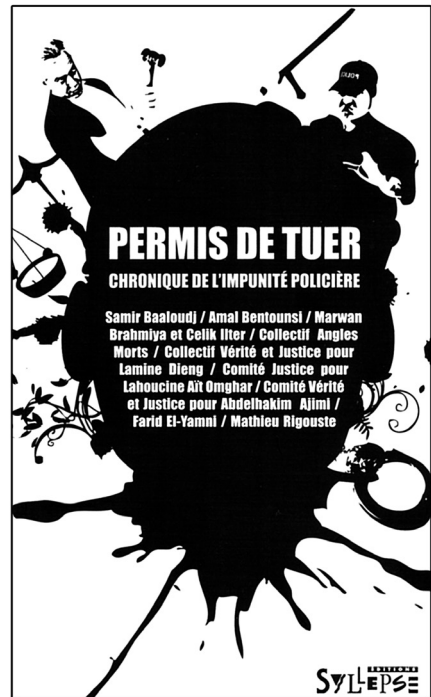
PERMIS DE TUER

« Garder une trace de ces drames politiques, contribuer à la constitution d'archives de la violence d'Etat, pour que l'on n'oublie pas et que l'on rende hommage aux victimes »³, apprendre des échecs et des victoires des luttes précédentes, pointer les causes profondes des crimes racistes et sécuritaires : tel est l'objet du bouquin « Permis de tuer », paru il y a peu. Il rassemble des récits, des réflexions et des entretiens dans une « Chronique de l'impunité policière ». Des militants des quartiers et des proches de disparus y parlent de leurs expériences. Sans viser à l'exhaustivité.

Plutôt pour dégager des tendances lourdes, se construire une mémoire commune, y puiser la force d'affronter la machine d'Etat, pour qu'au moins la vérité soit dite. Parce qu'il est impossible d'y faire face seul (les prisonniers le savent bien) surtout dans le désespoir qui suit la perte d'un être cher, surtout sans les moyens du pouvoir. Comment se faire entendre, comment lutter, comment faire reconnaître que non, cette mort n'était pas méritée ?

Le processus d'étouffement de la vérité est le même à chaque fois. Il y aurait presque un « profil type » de l'assassiné : un jeune homme de 20 à 35 piges, non blanc, issu de banlieue. La première manoeuvre consiste toujours à salir le mort, à le présenter comme un délinquant multirecidiviste, armé, dangereux, agressif, psychologiquement instable ; et à présenter le condamné meurtrier comme une victime accusée à la légitime défense – même quand le mort a pris une balle dans le dos. Police, médias, politiques, justice : une chaîne de menteurs professionnels, soudés dans la construction d'une identité criminelle pour la victime, et d'une identité de victime pour le meurtrier.

Pour qu'un flic soit finalement présenté devant un juge, il faut bien souvent une lutte acharnée des proches, une mobilisation collective, ou des circonstances trop éloquentes (de nombreux témoins, un éclairage médiatique particulier, un « profil » atypique). Mais là encore, toute la puissance de la machine d'Etat se met en branle pour protéger son soldat. Les enquêtes de l'IGS « ressemblent plu-



tôt à des discussions de bons copains au bistrot »⁴, les condés et leurs syndicats font bloc, les experts pondent des autopsies bidon pour valider la version policière, les avocats eux-mêmes « ont tendance à vouloir que la famille soit discrète avec les médias, ne fasse pas trop de bruit pour plaire au juge, [leur conseillent] de caresser le juge dans le sens du poil. » Alors qu'un des leurs a été tué, ils devraient « encore être arrangeants avec le juge pour qu'il fasse son boulot, comme s'[ils] quémandaient »⁵.

Au cours du procès, la mémoire de la victime (à qui, évidemment, on ne reconnaîtra jamais pas ce statut) est encore insultée : par les faux témoignages des flics, par le sale boulot du proc, par les mensonges des experts. Ils travaillent main dans la main pour imposer la fiction d'un dangereux délinquant qui a mis la vie d'un flic en péril. « Une fois posés ces deux

3. Collectif Angles Morts, *Permis de tuer*, p. 16

4. Ramata Dieng, *Permis de tuer*, p. 64

5. Ramata Dieng, *Permis de tuer*, p. 65



LA POLICE TUE...

premiers arguments, la violence d'un fou furieux et la proportionnalité d'une intervention policière légitime, il ne reste plus qu'à développer la rhétorique de l'exception, ou en d'autres termes, de la « bavure », un déplorable accident qui ne doit pas se répéter, mais qui peut cependant être expliqué⁶. Et dans les rares cas où la légitime défense ne peut être décemment retenue, il reste une dernière pirouette, « l'état de nécessité »⁷ : il suffit que le flic se soit « raisonnablement cru en péril ».

De durs combats, un acharnement d'une bonne dizaine d'années parfois, n'aboutissent donc bien souvent à rien sur le plan juridique, ou même administratif. L'Etat ne se dédit pas, l'Etat ne lâche ses mercenaires qu'en dernier recours : l'Etat doit légitimer jusqu'au bout son monopole de la violence.

VIVANTS DANS LA LUTTE

« On a beau tout remuer, tout faire, la justice en France ça n'existe pas. »⁸

On se rend vite compte que si la vérité doit éclater, ce ne sera pas dans les tribunaux. Mais les procès deviennent surtout l'occasion de faire du bruit, de ne pas laisser passer une mort sous silence, de ne pas se laisser écraser par une prétendue fatalité. En chemin, on peut aussi trouver de la force dans les rencontres, partager des combats : « Le simple fait d'oser, ensemble, nous mettre debout pour lutter contre l'appareil répressif de l'Etat nous apprend beaucoup sur ce dont nous sommes capables quand nous unissons nos énergies, expériences, et créativité »⁹. Quoi que l'on obtienne, « la confrontation avec la police ou la justice constitue bien souvent le point de départ d'une prise de conscience collective, d'une expression politique ou culturelle spécifique, et une mobilisation plus ou moins durable dans les cités ou quartiers populaires »¹⁰.

Au delà de la rage, de la tristesse, du désespoir, c'est bien une opposition durable à la violence de l'Etat, à sa police, à sa justice, qu'il s'agit de construire entre proches, familles et cibles potentielles. Sortir de l'isolement, tenir dans la durée, continuer à affirmer que « prises dans leur ensemble, toutes ces morts appa-

raissent bien comme des meurtres d'Etat, commis rationnellement et techniquement par la police, et protégés par la justice »¹¹. L'auto-organisation devient une nécessité vitale au moment où la guerre contre « l'ennemi intérieur », déjà vieille d'un bon demi-siècle, est solennellement déclarée. La vie des hommes et des femmes qui n'ont pas le bon profil, n'habitent pas au bon endroit, ne pratiquent pas la bonne religion, risque bien de valoir de moins en moins cher aux yeux des flics, des médias, de tous les Charlie va-t-en-guerre de ce pays. « La police produit la violence dont le système a besoin, elle est raciste, patriarcale, et au service de la bourgeoisie, car elle est la police d'un système capitaliste impérialiste »¹².

Elle est désormais la police d'un pays officiellement en guerre.

6. Comité Vérité et justice pour Abdelhakim Ajimi, *Permis de tuer*, p. 83
 7. Rendu de la cour de cassation dans l' « affaire Ajimi » en octobre 2001
 8. Boubaker Ajimi, le père d'Abdelhakim, cité dans *Permis de tuer*, p.84
 9. Comité Vérité et justice pour Abdelhakim Ajimi, *Permis de tuer*, p.95
 10. Mogniss H. Abdallah, *Rengainez, on arrive !*, p.9-10
 11. Mathieu Rigouste, *Permis de tuer*, p.186
 12. Idem, p.169



COMBIEN DE POLICIERS ONT DÉNONCÉ LES CRIMES POLICIERS ? COMBIEN DE POLICIERS ONT MARCHÉ AVEC NOUS CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES ?

Aucun. Bien au contraire ils ont soutenu publiquement, via leurs syndicats mafieux, des assassins. Ils ont trafiqué des preuves et ils en sont fiers... Nous avons assez tendu la main à la mafia policière pour la tendre à nouveau. Même si nous aurions voulu participer à la marche en soutien à Charlie, en soutien aux journalistes et à la liberté d'expression et contre l'antisémitisme, le fait que le cortège clermontois souhaite rendre hommage aux policiers assassinés, devant un commissariat qui était connu par les hautes autorités de l'Etat pour avoir à de nombreuses reprises violé les libertés fondamentales, nous l'interdit. Nous avons assez tendu la main et on nous a craché dessus. La tolérance, l'indignation, les efforts ne sont pas à géométrie variable. Aussi nous n'en voudrions pas à ceux qui étaient présent physiquement ou mentalement pour dénoncer les crimes policiers, et qui souhaiteraient dénoncer aussi lorsque des policiers sont assassinés. Bien au contraire, c'est tout à leur honneur d'être cohérents.

Communiqué de Farid, frère de Wissam El Yamni, tué par la police le 31 décembre 2012.



...LA JUSTICE ACQUITTE

« DES GENS QUI TUENT, QUI MUTILENT, NE SONT PAS SANCTIONNÉS, ET D'AUTRES QUI SONT CASSÉS DEPUIS LEUR PLUS TENDRE ENFANCE SONT TRAITÉS DE DÉLINQUANTS ET ENVOYÉS EN PRISON. »

Entretien avec Farid, frère de Wissam, tué par la police

Le 31 décembre 2012, Wissam célèbre la nouvelle année avec des amis sur un parking du quartier de La Gauthière à Clermont-Ferrand. Une patrouille de condés qui passe reçoit un caillou. Des renforts sont appelés, et Wissam se fait déroouiller en pleine rue avant d'être amené au comico central. Au milieu de la nuit, il est « retrouvé » au détour d'un couloir, face contre terre, le pantalon baissé. Dans le coma. Wissam est mort neuf jours plus tard. Depuis, son frère Farid, sa famille, ses amis ne cessent de se battre contre la machine pour établir la responsabilité des policiers. Il doivent affronter le corporatisme mafieux de leurs syndicats, les mensonges des experts, l'hypocrisie des juges. Les rencontres que Farid a faites en route l'ont amené à lutter contre tous les crimes policiers. L'Envolée l'a reçu au mois de décembre pour revenir sur la justice et sur la nécessité de lutter ensemble. Voici des extraits de cet entretien.



– [...] Ils se sont bien défoulés sur mon frère. Ils ont fait une autopsie bidon, ils ont antidaté les photos, et la vérité n'est toujours pas reconnue. On attend les résultats de la contre-contre autopsie, parce que la première était complètement bidon, la deuxième encore plus... ils ont voulu nous faire payer le fait de l'avoir un peu trop ouvert, et on s'attend à ce qu'ils nous disent : « on sait pas trop de quoi il est mort, on peut pas être catégoriques », alors que lorsqu'il s'agissait de disculper des assassins, ils n'ont pas hésité à dire des mensonges.

– *Est-ce que tu peux revenir sur les responsabilités dans la mort de ton frère? Tu parles notamment du rôle du médecin légiste qui a couvert l'assassinat de la police...*

– Celui de Saint-Étienne ne s'est fondé que sur la version policière, sans tenir aucun compte des nombreux témoignages ni interroger son médecin habituel... [...]

Les policiers ont censuré les enregistrements pour laisser croire que mon frère avait organisé un guet-apens [...] Le deuxième médecin légiste, ils sont partis voir un gériatre... Le problème, il est là, avec les experts, c'est pas simplement dans notre affaire. Je vous invite à regarder dans le livre *Permis de tuer*, sur l'affaire Amine Bentoussi : ils ont trouvé un expert qui affirme qu'il s'est retourné au moment où on lui tirait quatre balles¹. Le problème, c'est que les experts sont dans le système, et que s'ils critiquent le système, ils se font virer. C'est vraiment un business : sous couvert de science, ils couvrent des policiers, et je pense que les prisonniers qui nous écoutent doivent bien savoir la manière dont ils s'y prennent. A la vue de tout le monde, ils nous mentent et ils s'en foutent complètement. Le procureur nous avait promis début janvier 2014 que les résultats de la contre-autopsie allaient tomber dans les cinq mois, on est presque douze mois après et on a toujours rien.

1. Amine Bentoussi a été tué le 21 avril 2012 à Noisy-le-Sec. Il n'était pas rentré de permission alors qu'il purgeait une peine de prison à Châteaudun. Une patrouille, alertée par une poucave, débarque pour l'interpeller. Il s'enfuit en courant et le conducteur lui tire quatre balles dans le dos, dont une mortelle. Sa sœur se bat pour faire éclater la vérité et tenter de constituer un réseau de familles et de proches de personnes assassinées par les chtars. Elle a elle aussi participé au bouquin *Permis de tuer* et fait partie du collectif « Urgence notre police assassine ».

LA POLICE TUE...



Mensonge sur mensonge... Ils nous emmerdent, quoi. Il ne faut plus accepter ça, parce qu'à travers la justice qu'on subit, c'est la cristallisation de toutes les injustices... ils enterrent les dossiers... Des gens qui tuent, qui mutilent, ne sont pas sanctionnés, et d'autres qui sont cassés depuis leur plus tendre enfance sont traités de délinquants et envoyés en prison. C'est pas normal, faut pas accepter ça, faut tout faire pour arrêter tout ça – et c'est pas utopique de dire ça ! C'est simplement appliquer les règles. Soit on améliore le système, soit on le casse.

– *Qu'est-ce qui est arrivé au policier qui avait tué ton frère ?*

– Ils sont complètement couverts, ils sont tranquilles... à croire même que c'était pas la première fois ! Ils se remettent pas en cause : pour eux, c'est normal. Nos vies sont insignifiantes ; ils se croient dans GTA, quoi. Dans ce jeu, on tue des gens et on reçoit les honneurs des collègues. Ils sont méprisables et la population française commence à le comprendre. Parce que les syndicats de policiers sont allés devant la presse pour nier la culpabilité de leurs collègues en parlant de la criminalisation de mon frère. C'est de sa faute, ça fait partie du système politico-médiatique qui fait croire qu'il y a des gens qui sont déjà dans l'erreur, déjà fautifs avant même d'avoir fait quoi que ce soit. Ils cherchent à toucher l'émotion pour détruire les solidarités. C'est pareil pour les manifestations « violentes », ils cherchent absolument à ce que les gens ne s'identifient pas à ces personnes en les déshumanisant. C'est aussi une manière de dire : « On a tué quelqu'un dont la vie représentait un danger. » L'homme qui jette une pierre, s'il est arabe, c'est quasiment pire qu'Hitler. Il nous ont fait du lavage cerveau, il faut déconstruire tout ça : la vérité, elle est de notre

côté. Ça prendra du temps. Il faut tout faire pour relayer l'information. Je me bats pour mon frère, mais aussi pour tous les autres, parce qu'à chaque fois qu'on accepte une injustice, on multiplie les autres. Les policiers s'attaquent pas à n'importe qui et la justice c'est pareil : c'est la loi du plus fort.

– *C'est les flics qui passent pour des victimes, ils inversent les rôles...*

– Ça m'a fait rire, d'ailleurs, il y avait une manifestation du syndicat Alliance qui disait que c'était indécent de dire que la police assassine sous prétexte qu'il y a des policiers qui perdent leur vie.

– *Comment est-ce que la justice vous a reçus après l'assassinat de ton frère ?*

– Ils nous traitent comme des sous-hommes, ils nous font de fausses promesses en nous disant qu'ils vont nous dire toute la vérité, mais en fait ils ont instruit l'affaire pour dédouaner les coupables. Le corps de mon frère nous a été rendu six mois après les faits, en état de putréfaction. La chambre d'instruction dit qu'il y a tout de même un problème, alors vous imaginez le reste. Ils s'en foutent, de nous, ils nous méprisent, on n'existe pas. On fait partie de la zone de non-être, en fait, et eux ils se considèrent comme le centre. A nous de leur faire comprendre qu'ils ne sont rien sans nous. Dans notre affaire comme dans beaucoup d'autres, ils font ce qu'ils veulent. L'ordinateur et l'appareil photo sur lesquels les photos du corps de mon frère étaient enregistrées ont été formatés, on en a effacé toute trace après que la chambre d'instruction a demandé à les analyser.

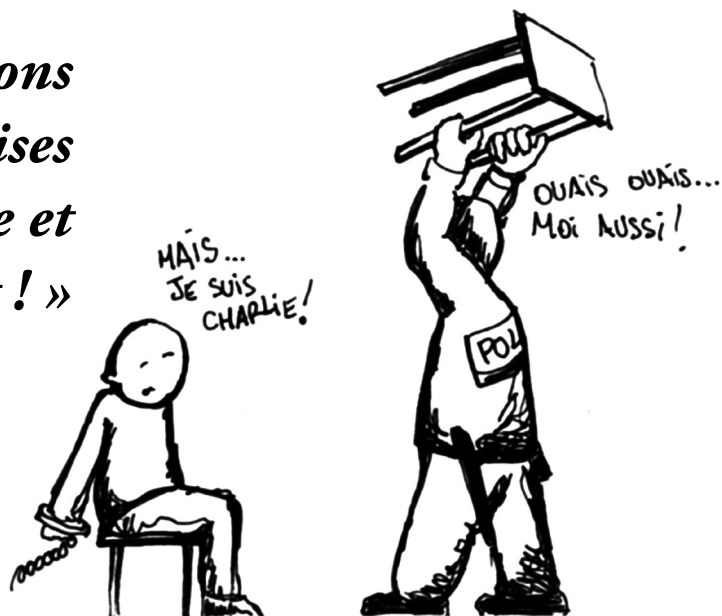
– *Il y a eu beaucoup de manifestations suite à la mort de ton frère, des associations se sont montées, qu'est-ce que tu pensais de cette mobilisation à l'époque, et qu'est-ce que tu en penses aujourd'hui ?*

– Il y a eu plusieurs dizaines de manifestations, pas loin de trente. On a essayé de faire confiance à la justice, mais lorsqu'on essaie d'exprimer notre voix de manière pacifique, on nous méprise. En fait, ils ne nous laissent pas le choix. On a aussi multiplié les tribunes, dont une lettre ouverte à Cazeneuve, mais nos voix, ils les piétinent sans vergogne. Ceux qui pensent qu'on y peut rien, je leur dis qu'on peut faire avancer les choses, parce qu'en face ils n'ont pas la noblesse de l'âme, et ils n'ont pas de cœur, alors que nous on a la vérité et le bon dieu avec nous.

...LA JUSTICE ACQUITTE

« Il y a tant d'humiliations et de mutilations commises consciemment par la police et couvertes par la justice, tant ! »

LETTRE OUVERTE À LA MÈRE DE RÉMI FRAISSE



Les manifestations qui ont suivi la mort de Rémi Fraisse dans la nuit du 26 au 27 octobre lors d'un rassemblement contre la construction d'un barrage dans le Tarn ont très vite été interdites un peu partout en France, sous prétexte de « risque de troubles à l'ordre public ». On nous a une fois de plus sorti la fable de la violence des casseurs professionnels pour justifier cette censure d'Etat. On n'est pas dupe : le problème pour le pouvoir était bien sûr que s'exprime un antagonisme profond, un ras-le-bol de la vraie violence : celle des hommes en arme qui protègent les privilèges de quelques-uns aux dépens du plus grand nombre. La mère de Rémi a lancé des appels au calme après les premières échauffourées qui ont égayé les manif nantaises. Farid, qui a – bien malgré lui – une certaine expérience des mensonges d'Etat, lui a adressé cette lettre pour lui faire part de sa triste expérience, et de la rage légitime qui en découle.

À l'heure où sur Paris on condamne les manifestations violentes et où on loue les sit-in pacifiques, je vous écris cette lettre. J'ai perdu mon frère dans des conditions très proches de celles dans lesquelles vous avez perdu votre fils. Mon frère qui prenait tant soin de ma mère nous a quitté, il ne reviendra plus. La perte de mon frère était sur le coup une douleur immense que je ressens à chaque fois que l'État assassine à nouveau. « Là où croît le danger croît aussi ce qui sauve », disait quelqu'un. À chaque fois que l'État assassine on a aussi l'opportunité de l'arrêter, de le contraindre à changer et de rendre la dignité perdue à tous les autres.

Par la mort de Rémi se noue beaucoup plus que l'histoire d'une vie, il se noue notre vie à tous, individuellement et collectivement. La criminalisation qui a été opérée est terrible, ça a été la même chose pour nous. J'ai compris plus tard qu'elle était vou-

lue. Je ne voulais qu'une chose, que la justice fasse la vérité et rende la dignité que méritait mon frère, dans le calme, et que cette histoire profite à tous, à nous les gouvernés pour mieux nous aimer, et à la police pour la réconcilier avec la nation. Je pensais que la police ne pouvait accepter dans ses rangs des assassins, je ne la connaissais à l'époque pas assez. Je me trompais. Les quartiers ont brûlé, on a appelé au calme : chaque voiture ou chaque poubelle brûlée était vécue comme une insulte, comme une épine en plein cœur, une épine sur laquelle on appuyait. Puis le temps est passé, on nous a promis la vérité, mais on n'a eu que des mensonges, que des fausses promesses, comme tant d'autres avant nous. On nous avait prévenu, mais on n'y croyait pas. François Hollande lui-même avait pris ma mère dans ses bras et lui avait promis qu'il nous aiderait à faire la lumière sur la mort de son fils. Sans la justice et la vérité, on vivait le temps qui

LA POLICE TUE...



passait comme une condamnation. Nous étions toujours en prison, à suffoquer et à appeler la justice à l'aide. Et puis on a compris que notre cas n'était pas isolé, que tant d'autres familles vivaient et vivent la même chose. Il y a tant d'humiliations et de mutilations commises consciemment par la police et couvertes par la justice, tant !

On a aussi découvert la manière de penser des policiers, ça fait froid dans le dos. Voici un exemple : mercredi dernier, suite à la manifestation sur Paris, un des policiers m'a dit « 1-0 » devant ses autres collègues au commissariat, qui ricanaient lorsqu'ils me voyaient arborer le tee-shirt « Urgence Notre Police Assassine ». Aucun ne l'a repris, aucun... Des exemples de ce genre, tant de français en vivent quotidiennement, ils n'en peuvent plus de cette police et n'en voient pas le bout. Je comprends l'appel au calme, on l'a également fait. Comprenez également que de nombreuses personnes ne croient plus en ce système qui donne une impunité de facto à la police. Comprenez que l'on ne peut concevoir la non-violence qu'à condition de supposer que le camp d'en face est capable de se remettre en cause : ils en sont humainement incapables, parce qu'ils considèrent que remettre en cause la police, ce serait remettre en cause l'État. Depuis quarante ans, la police tue impunément, à répétition. Depuis quarante ans, on assiste à la même démarche pour noyer les meurtres de l'État, malgré les vidéos, les témoins, les évidences. Depuis quarante ans, il y a des sit-in, des manifestations, des livres, des prises de positions d'hommes politiques, des tribunes

adressées au ministre de l'intérieur. Depuis quarante ans, ça ne fonctionne pas.

Voici comment ça se passe : dépêche AFP, mensonge du procureur, enquête de mauvaise qualité et tronquée, pour aboutir sur une condamnation ridicule après de nombreuses années, voire à une absence de condamnation. Le pire, c'est que ceux qui vont enterrer l'affaire auront des promotions, et ceux qui ont tué nos frères, nos fils ou amis, eux seront traités comme des champions par leurs collègues. Telle est la réalité que vous vivrez vous aussi. Manuel Valls dit que les violences sont des insultes à la mémoire de Rémi, mais sachez que Manuel Valls, par son inaction à combattre l'impunité policière, est le premier meurtrier de votre fils. C'est un criminel récidiviste. Il est venu à Clermont-Ferrand une semaine avant le rendu du rapport de contre-autopsie bidon dont il connaissait les aboutissants, et il n'a parlé de l'affaire que pour mieux condamner les violences de ceux que la mise à mort de mon frère révoltait.

Madame, les gens se battent pour Rémi, pour leur dignité et pour leurs idéaux. Ils se battent pour vous, pour nous tous, pour que la fraternité soit effective. Ceux qui se battent connaissent assez la malveillance de nos gouvernants pour comprendre qu'on tente de nous faire croire que nous sommes dans un État de droit, alors que nous sommes dans un État de devoir. L'État ne respecte pas la loi qu'il demande qu'on respecte. Il se joue de notre corps, de notre confiance, de notre argent et de notre dignité. Il nous demande d'être à genoux, c'est un impératif catégorique.

Je vous ai écrit cette lettre à vous comme à tous ceux qui me liront pour vous faire savoir que je comprends aujourd'hui plus que jamais combien la non-violence dans les affaires de crimes d'État a ses limites. La non-violence, par son impuissance, est parfois plus condamnable, plus meurtrière que la violence elle-même. Les gens qui nous gouvernent sont malveillants, arrivistes, sadiques et récidivistes. Ils doivent partir par tous les moyens nécessaires.

Farid El Yamni

...LA JUSTICE ACQUITTE

« MOI, JE N'ATTENDS RIEN DE LA JUSTICE »

I. est originaire de Vaulx-en-Velin. Son frère est mort en avril 2010 au terme d'une course-poursuite avec la police suisse. Le policier tueur a été acquitté en octobre dernier.

Nous publions ici la retranscription d'une de ses interventions lors d'une rencontre récente autour du livre Permis de tuer dans une librairie lyonnaise.

« Moi, j'ai perdu mon petit frère en 2010, peut-être vous en avez entendu parler, ça s'est passé en Suisse. Quand ça s'est passé, les flics les attendaient, et ils leur ont carrément tendu un guet-apens. Ils avaient mis en place plusieurs herses – comme c'est dit dans le dossier que j'ai bien étudié. Pour moi, il a été exécuté.

Le procès qui a eu lieu en Suisse – la veille de son anniversaire – je n'y suis même pas allé parce que je n'ai aucune confiance en la justice et je voulais pas encore perdre mon temps. Dans ces histoires-là, ça se passe toujours de la même manière, d'autant plus que mon frère s'est fait tuer sur une affaire de vol.

Dès qu'ils peuvent les qualifier de « délinquants », c'est encore beaucoup plus simple pour eux à clôturer. Et même s'il y a pas vol, juste leur origine ou l'endroit d'où ils viennent suffit. Sur un simple contrôle de police, on peut perdre la vie : quand on tombe sur un flic qui est un peu plus énervé, qui a la détente facile ou qui te met à terre, te fait une prise et t'étouffe, par exemple.

Donc la lutte judiciaire, je n'y crois vraiment pas, parce que c'est leur instrument pour nous mater et nous punir, car forcément la police elle existe par et pour eux, elle leur est très utile... De toute façon je savais qu'il allait y avoir un non-lieu, donc je n'y suis pas allé, et finalement c'est ce qui s'est passé, et c'est ce qui se passe la plupart du temps ; moi, pour le moment, la seule chose que j'ai en tête c'est la vengeance.

C'est pas en allant voir un avocat à qui on paie des sommes colossales, même un avocat qui est soi-disant un « grand défenseur des droits de l'homme » comme certains avocats lyonnais... On les a vus, il fallait leur payer leur repas, leur billet d'avion – parce qu'ils voyagent qu'en avion les mecs, pour des avocats « de gauche » !

Donc chacun y trouve son compte au final. La semaine dernière, il y a même un type qui est venu sur mon lieu de travail sous prétexte qu'il avait un article à écrire !

J'ai été à Grenoble, à Paris, pour rencontrer des familles qui ont eu des histoires similaires. Pendant un an, j'ai pas mal voyagé à la rencontre de plusieurs familles. Et après la mort, c'est chaque fois la même chose, ça se déroule toujours de la même manière, le flic en question n'est jamais inquiété. Pour les flics, tuer quelqu'un qui vient de la banlieue ou qui a commis un délit, c'est beaucoup plus facilement justifiable !

Mais c'est dommage que quand des histoires comme ça arrivent, les luttes ne se rencontrent pas, ou qu'on n'agisse pas de la même manière que pour la mort de Rémi Fraisse, ou pour d'autres histoires... Au final, nos origines reviennent toujours : si tu viens de banlieue, l'affaire est vite clôturée. Même si des fois ça peut durer des années parce que la famille s'acharne... Moi, je n'attends rien de la justice, je ne perdrai pas mon temps à aller à la cour européenne des droits de l'homme. La justice ne représente rien pour moi, c'est un truc pour nous faire avaler la pilule. Il faut qu'il y ait une lutte dans la rue, c'est pas avec les textes que ça va changer. Il faut mettre la pression. C'est pas les avocats qui leur font peur puisque de toute façon la justice est entre leurs mains... La mort de mon frère a fait la une des journaux, a fait gagner des tunes à des avocats, mais pour nous ça n'a rien changé. »

MAIS...
JE SUIS
CHARLIE!



Ouais ouais...
NOUS AUSSI!



LE GRAND CIRQUE

Lettre de Marina autour de son procès devant la cour d'assises spéciale



Au cours des mois de novembre et décembre 2014 s'est tenu le procès de six prisonniers et d'une prisonnière basques accusés d'appartenir à l'appareil logistique d'ETA. Dans le box : Mikel Karrera Sarobe, Oihan Barandalla Gorri, Borja Gutierrez Elordui, Zigor Garro Perez, Ibon Goieaskoetxea Arronategi, Lurgi Mendinueta Mintegi et Marina Benado i Bonada.

Nous ne rentrerons pas ici dans le détail des affaires jugées puisque les accusés eux-mêmes refusent de donner une quelconque valeur au dossier ou de répondre à la moindre question sur les faits. Disons juste que quatre affaires concernant des faits survenus en France en 2006, il y a donc huit ans, ont été regroupées...

Quatre « actions de ravitaillement de l'organisation ETA », c'est-à-dire des vols ou du recel d'armes, de plaques minéralogiques, de films de fabrication de passeports, d'explosifs, d'uniformes de gendarmes. Aucun des accusés n'est identifié formellement pour aucun de ces faits ; les dossiers sont vides.

Mais le procès est censé durer deux mois ; il faut faire durer le spectacle à tous prix, le « grand cirque » de la cour d'assise spéciale est là pour justifier des peines décidées au préalable. Cette juridiction a pris la suite des

cours de justice créées en 1944 pour mettre un terme aux exécutions « extrajudiciaires » des « collaborateurs » vrais ou supposés. Elle a repris du service contre les groupes armés au début des années 1980, mais c'est le déploiement de la « guerre au terrorisme » sur de nouveaux fronts qui la fait tourner à plein régime depuis quelque temps. Le jury de la cour d'assise spéciale est composé exclusivement de magistrats professionnels, officiellement pour éviter les pressions sur des jurés civils. En fait, c'est l'ultime aboutissement d'une justice de classe et d'Etat, sans fard, sans même l'alibi démocratique du jury populaire ; ici c'est l'Etat – et sa « raison » – qui est officiellement accusateur, juge et jury. A ce « détail » près, la pratique judiciaire est la même que dans les procès d'assises de droit commun, basée sur la présomption de culpabilité, l'intime conviction de juges aux ordres et le montage de dossiers à charge par les policiers. Dans les coulisses de ce procès que nous décrit Marina, les prisonniers basques montrent un sens du rapport de force avec l'administration, une capacité à s'organiser, une détermination remarquables. Le boxe rayonnait de force, d'amitié et de courage, tandis que se déroulait en arrière-fond la sinistre farce judiciaire.

« *Là on comprend de quoi on parle quand on dit solidarité...* »

Vendredi, 28 novembre 2014

[...] Je n'arrête pas de m'étonner du grand cirque qu'ils ont monté au palais, si la question des peines n'était pas si grave¹ on aurait même envie d'en rigoler... (bon, entre nous, on se marre pas mal, je l'avoue). On est bien, nous sommes contents de nous rencontrer, cela fait plus de huit ans que nous n'avions pas pu nous embrasser, ni discuter des choses qu'on ne peut pas se dire par lettre, ni nous raconter nos vies en direct... et, de mon point de vue, en sachant que je vais passer les prochaines années de ma vie en prison... qu'est-ce que tu veux que je te dise ? Je n'ai rien de mieux à faire que d'être avec mes camarades et amis. Il viendra le temps de solitude et de survie... mais pour l'instant, je profite de ces moments à fond. Tout ce que je raconte, cela peut servir, peut-être, pour d'autres prisonnier(e)s qui doivent passer en cour d'assises aussi.

Tout le temps se répète le même schéma : flic qui vient

expliquer leur version de l'action, témoignage des victimes, témoignage des « experts » et interrogatoires. Avec pour chacun d'entre eux/elles les questions du président, procureur, parties civiles et avocates. [...] On me reproche une trace ADN sur un objet. Moi aussi je découvre le dossier au fur et à mesure parce que je m'en fous complètement : de toute façon les condamnations sont déjà décidées et tout ce cirque n'est destiné qu'à les justifier. Il leur faut montrer l'efficacité de la police en classant des affaires résolues ! Des preuves ? Pour quoi faire ? Grrrrmz...

Notre attitude : nous refusons de nous lever à l'arrivée du tribunal. Nous avons revendiqué notre appartenance à ETA depuis le début et nous avons expliqué les raisons pour lesquelles nous refusons de répondre aux interrogatoires et de participer à cette farce. Nous avons lu plusieurs textes pendant ces jours concernant les GAL (groupe antiterroriste de libération) et la guerre sale (assassinats de réfugiés basques dans les années 1980), dénonçant la torture en Espagne et la complicité de la France qui accepte des MAE (mandat

^{1/} Les peines suivront de près les requisitions : de quatre à vingt ans, en passant par dix-sept pour Marina, assortis d'une interdiction définitive du territoire français.

« *Le seul moyen de ne pas finir écrasée par la machine* »

d'arrêt européen) pour des accusations fondées sur des déclarations faites sous la torture ; nous avons lu des témoignages de camarades torturés ; nous avons dénoncé le cas de cette camarade qui a été arrêtée pour avoir enfreint l'interdiction du territoire (que j'ai retrouvée au dépôt, d'ailleurs, avec beaucoup d'émotion) ; nous préparons d'autres textes aussi pour dénoncer les conditions en prison et la situation des camarades de notre collectif, sur la mémoire historique, sur la situation politique actuelle au Pays basque... A partir du mercredi 3 décembre, il y aura des témoins qui viendront parler de ces thèmes aussi.

Les conditions : depuis le premier jour, nous avons demandé des conditions dignes pour le déroulement du procès. Le premier jour, nous nous sommes assis en deux rangées et nous n'avons pas prêté d'attention au tribunal, ce qui les a gênés beaucoup. Le deuxième jour, ils ont voulu nous mettre dans une seule rangée et ils ont exigé le silence. Nous leur avons communiqué que nous refuserions d'entrer dans la salle dans ces conditions, que nous acceptions d'être là pour être ensemble et que si cela n'était pas possible on resterait en bas, au dépôt. Ils ont accepté que nous restions en deux rangées tous ensemble et de ne pas nous harceler quand nous parlions. De notre côté, nous avons accepté que la personne interrogée ne parle pas aux autres pendant la durée de l'interrogatoire.

Nous pouvons aussi parler avec nos proches pendant les pauses, et le plus important, nous pouvons les embrasser à la fin de la séance de l'après-midi. Ils les laissent s'approcher du box par deux.

Nous avons obtenu aussi le droit d'apporter de la prison trois fruits chacun(e) et du dentifrice et la brosse à dents. Nous amenons des documents, des textes et des livres aussi ; le droit de fumer pendant les pauses aux toilettes (même si on le fait pas parce qu'on préfère rester ensemble) ; le droit de nous faire apporter des choses à manger par nos proches. Nous nous sommes régales avec des chocolats, des gâteaux, des fromages et de la charcuterie du Pays basque et de la Catalogne... trop bon ! Nous restons menottés pour manger. (Anecdote : tout au début, un camarade et moi, nous apprêtions à préparer des sandwiches pour tous, nous avons demandé de nous démenotter pour le faire, ce qu'ils ont accepté mais... « seulement pour la fille ». Depuis lors, je suis la seule à être démenottée afin de perpétuer le rôle de femme-qui-prépare-à-manger-pour-les-garçons que les flics m'ont assigné. Evidemment, nous le faisons tous et nous nous marrons avec la situation). Et en plus... tous les soirs en rentrant j'ai un super dîner préparé par les filles. Elles se sont organisées par tours, et même le week-end elles me font à manger ! Ça fait super plaisir, là on comprend de quoi on parle quand on dit solidarité...

A Fleury, nous sommes fouillés avant de sortir (une gendarme se déplace pour me faire la fouille), quand l'escorte arrive on nous passe la poêle, au fourgon nous sommes menottés durant le trajet (le pauvre Iurgi vomit tous les jours). L'escorte est composée de deux motards, deux voitures (une à l'avant et l'autre à l'arrière) avec quatre flics chacune et cinq flics (dont le chef) dans le fourgon avec nous. Au palais avant de monter on me passe la poêle à moi et on fait passer au scanner les garçons. L'escorte de Fleury est à la charge de la gendarmerie et ils passent toute la journée avec nous. Cela veut dire qu'aussitôt la séance finie ils nous ramènent en prison. Mais pour Nanterre et Fresnes, elle est à la charge de la police nationale et le soir ils doivent attendre qu'une patrouille se libère pour les ramener, ce qui peut supposer une attente de quelques heures. Voilà comment ça se passe à peu près dans les coulisses... Je suis très contente de la solidarité reçue pendant tous ces jours, les personnes qui approchent, l'émission de radio, le concert... Les jours passent très vite et je suis comme sur un nuage, étrangement heureuse et fière, de super bonne humeur. Je vais enrager, bien sûr, quand les condamnations vont tomber, mais il n'y aura pas de surprise, je sais ce qui nous attend. J'ai à côté de moi des camarades avec des peines à vie et des longues années d'incarcération, et tous continuent avec la pêche, ce sont eux et elles qui me donnent des forces. Je sais que nous résisterons.

Vous m'avez fait presque rougir en vous entendant à la radio. Oui, on a la pêche ! Parfois autour de nous j'entends des filles qui s'étonnent de notre façon de vivre et de faire face à la prison ; à les entendre, il semblerait que nous soyons des super-femmes que l'enfermement n'atteint pas, mais ce n'est pas ça du tout, c'est à la portée de tout le monde, c'est une question d'attitude. Quand tu as en face une machine qui essaie de te rouler dessus tout le temps, à toutes les heures, le fait de sauvegarder ta dignité et d'endurcir ta personnalité devient pure survie, le seul moyen de continuer à être toi-même. Je m'efforce de vivre le présent, pour l'instant je m'en sors pas mal. J'essaie de parler de cela aux filles autour mais les recettes qui servent aux unes ne servent pas forcément aux autres (même à moi-même elles ne me servent pas à certains moments !), et il y a trop de problèmes et de misère autour, et il y a la peur et la menace constante aussi qui paralysent. Mais pour moi, c'est important de le faire savoir, d'en avoir conscience, parce que je crois que plus tu comprends comment ça marche, plus tu peux te protéger et leur faire face, et c'est le seul moyen de ne pas finir écrasée par la machine. C'est ma petite lutte quotidienne et ça fait du bien. J'aimerais que cela fasse du bien aux autres aussi. Force à tous et toutes.
A bientôt.

MARINA



ON L'A DANS L'BABA

CHRONIQUE DE L'ÉXECUTION DES PEINES :

LA LOI DU 15 AOÛT 2014 RELATIVE À L'INDIVIDUALISATION DES PEINES
ET AU RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DES SANCTIONS PÉNALES

Dans le numéro 37 de l'Envolée, nous expliquions en quoi le projet de réforme pénale concocté par Taubira était une belle carotte. À ses détracteurs qui la taxaient de « laxiste », la garde des sceaux répondait alors que son projet de loi avait pour seul but « de rendre le suivi des délinquants plus efficaces, et donc de mieux assurer la sécurité des français ». Si le projet de loi avait fait parler de lui dans un contexte d'euphorie post-électorale, sa promulgation le 15 août 2014 est passée presque inaperçue. Dans la Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé (RSC) – pour ceux qui auraient oublié qu'enfermer des gens était une « science ! » – Pierrette Poncela, professeure de droit pénal à l'université de Nanterre, nous livre une analyse de la réforme qui, selon elle, ne rompt en rien avec « cette justice du ressentiment et cette technologie punitive paranoïaque ».

Nous en retranscrivons ici une version condensée et remaniée.

Après l'élection présidentielle du printemps 2012, une « réforme pénale » nous fut vite annoncée ; elle était d'ailleurs demandée après l'activisme législatif qui avait marqué la présidence précédente et fait de la sévérité des peines l'un de ses credo. Pour se distinguer des prédécesseurs, le ministère de la Justice n'avait pas légué sur les moyens. Une opération de communication sans précédent pour l'élaboration d'un projet de loi pénale somme toute assez modeste, fut organisée. [...] Au vu du résultat, plusieurs se réveillèrent, un peu sonnés, même si le travail parlementaire avait essayé de remédier çà et là à quelques bévues, dont le titre même de la loi : à « prévention de la récidive » a été substitué « efficacité des peines », l'individualisation demeurant en étendard. Rien de nouveau sous le soleil. [...]



La loi du 15 août 2014 est assurément une loi du milieu ouvert, non comme le furent les grandes lois de 1891 créant le sursis simple ou de 1975 donnant une impulsion déterminante à l'introduction de peines dites alors « de substitution à l'emprisonnement ». Il s'agit, dans la continuité d'une poli-

« Une sorte de prison hors les murs »

tique pénale initiée depuis la fin des années 1990, d'un milieu ouvert qui n'est pas l'équivalent de milieu libre. Les contrôles, obligations et interdictions sont toujours plus nombreux et créent une sorte de prison hors les murs où le condamné évolue sous surveillance, potentiellement à perpétuité, pour le bien de tous, y compris le sien. C'est un milieu ouvert sur tous ses faits, gestes, intentions, projets et manières de penser, autant d'éléments qui serviront à remplir les grilles d'évaluation dont on nous annonce qu'il sera dorénavant l'objet. Mais cette surveillance tentaculaire ne caractérise pas seulement les peines de milieu ouvert prononcées. En effet, avoir exécuté une peine privative de liberté, et quelle qu'en ait été la durée, ne veut plus dire avoir fini sa peine. [...]

CONTRÔLE... ENCORE ET TOUJOURS

Du travail pour les services de police et les unités de gendarmerie.

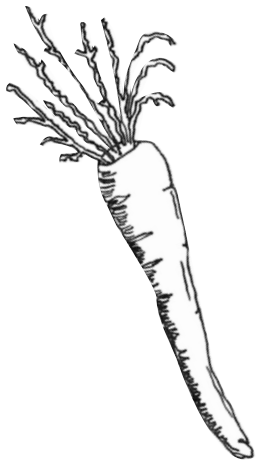
L'importance de plus en plus grande des peines et mesures exécutées en milieu ouvert entraîne mécaniquement un besoin de contrôle et de surveillance. Il y est répondu dans la loi nouvelle par des dispositions permettant une participation accrue des services de police et de gendarmerie au contrôle des interdictions et autres obligations résultant de mesures d'exécution des peines ou constituant des peines complémentaires. Un nouvel article 709-1-1 du code de procédure pénale reprend les dispositions de l'article 712-16-3 du même code, en améliorant la rédaction. Les services de police et les unités de gendarmerie, agissant d'office ou sur réquisition des autorités judiciaires concernées – juge d'application des peines (JAP), procureur de la République, peuvent appréhender toute personne ne respectant pas les obligations auxquelles elle est tenue et résultant d'une condamnation pénale, et peuvent procéder à sa « retenue » durant 24 heures maximum. Il s'agit d'une « garde à vue exécution des peines », pour laquelle la personne retenue est informée et bénéficie de tous les droits d'une personne gardée à vue. La loi du 15 août énumère précisément ces droits et précise les conditions matérielles et juridiques dans lesquelles s'exerce cette retenue. Aux pouvoirs d'appréhension et de retenue s'ajoutent d'autres prérogatives. D'abord, pour le contrôle du respect de l'interdic-

tion de détenir une arme (art. 709-1-2). Dans cette hypothèse, les services de police et de gendarmerie pourront effectuer une perquisition au domicile de la personne concernée, selon les modalités prévues aux articles 56 à 59 du code de procédure pénale, s'il existe des indices graves et concordants que des armes se trouvent actuellement à son domicile. Cette perquisition nécessite l'accord du procureur de la République ou du JAP, à moins qu'elle n'ait lieu sur leurs instructions. Ensuite, pour le contrôle d'une interdiction d'entrer en relation avec certaines personnes, de fréquenter ou de paraître dans certains lieux ou une certaine zone (art. 709-1-3). En présence « d'une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner » une violation de l'interdiction et sur instructions du procureur de la République ou du JAP, il sera possible de procéder à deux types d'opérations :

- les opérations correspondant aux « écoutes judiciaires » de l'article 100 du code de procédure pénale auquel il est renvoyé, pour les condamnés pour crime ou délit lorsque la peine encourue est au moins égale à 2 ans d'emprisonnement;
 - les opérations de localisation en temps réel, sans consentement préalable, soit d'une personne, soit d'un véhicule ou tout autre objet, opérations pour lesquelles il est renvoyé à l'article 230-32 du code de procédure pénale. Ces opérations concernent les condamnés pour crime ou délit pour lequel la peine encourue est au moins égale à 5 ans, ou 3 ans s'il s'agit d'un délit contre les personnes, ou bien pour des délits d'évasion ou d'entrave à l'action de la justice.
- Enfin, sont désormais ajoutées à la liste des décisions judiciaires inscrites au fichier des personnes recherchées pratiquement toutes les obligations et interdictions prononcées dans le cadre de peines ou de mesures d'exécution en milieu ouvert (art. 230-19 8°).

UN RENFORCEMENT DES MESURES DITES « DE SÛRETÉ »

La politique initiée en 2005 est poursuivie sans changement, pas même concernant la rétention de sûreté, mesure ayant fait l'objet de nombreuses critiques. Une nouvelle mesure de sûreté voit même le jour, venant compléter la loi du 25 février 2008. Les mesures de sûreté pouvant être ordonnées en



« Une course d'obstacles où beaucoup s'épuisent avant de les avoir tous franchis »

cas de déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental (art. 706-136) sont dorénavant applicables aux personnes condamnées pour lesquelles a été reconnu qu'elles avaient agi alors qu'un trouble psychique ou neuro-psychique avait altéré leur discernement ou entravé le contrôle de leurs actes. [...]

La notion de crédit est très présente dans la conception de la libération des personnes détenues qui s'affirme progressivement. En effet, c'est bien une libération « à crédit » qui est accordée, quel qu'en soit le régime juridique, crédit pour lequel les intérêts à verser, afin d'être libéré de la dette contractée lors de la condamnation, ne cessent d'augmenter.

CHERCHE SORTIE DE PEINE DÉSESPÈREMENT

L'article 707 du code de procédure pénale est censé donner le ton: il est réécrit et complété. Dans un paragraphe II sont reformulés les objectifs du régime d'exécution des peines privatives ou restrictives de liberté, sans pourtant qu'il en résulte une réelle amélioration.

Les fondamentaux du néo-libéralisme pénal y sont dûment rappelés, tels l'injonction d'être responsable de soi-même, le respect des « intérêts » de la société et la soumission promise à des « évaluations régulières ».

La libération sous contrainte (CPP art.720)

La dénomination choisie pour cette nouvelle mesure d'exécution des peines ne dit rien en elle-même, puisqu'il n'est guère de libération aujourd'hui qui ne soit sous contrainte. Prévue pour les personnes exécutant une ou plusieurs peines privatives de liberté d'une durée totale de cinq ans maximum, la libération sous contrainte est en fait une sorte de « libération conditionnelle bis » [...] Avec la libération sous contrainte, il s'agit d'abord d'imposer aux JAP un examen de la situation des personnes concernées dès lors qu'elles ont

exécuté les 2/3 de leur peine restant à subir (donc compte tenu des réductions de peine). S'il n'est pas procédé à cet examen, le président de la Chambre d'application des peines (CHAP) pourra se saisir d'office, ou être saisi par la personne condamnée ou par le procureur de la République. La procédure choisie est celle d'un examen en Commission d'application des peines (CAP), la décision étant donc rendue par ordonnance motivée et la comparution de la personne intéressée et/ou de son avocat étant facultative, ce qui constitue une différence notable regrettable avec la libération conditionnelle, mais probablement justifiée par la rapidité recherchée. En effet, si libération il y a, ce sera sous contrainte, c'est-à-dire avec mesures de contrôle, interdictions et obligations qui accompagneront la mesure choisie par le JAP qui devra opter entre semi-liberté, placement à l'extérieur, placement sous surveillance électronique ou libération conditionnelle. [...]

La libération conditionnelle (CPP art. 729 à 730-3)

Le régime d'octroi de la libération conditionnelle est à présent dédoublé entre une libération conditionnelle de principe à mi-peine et une libération conditionnelle seconde chance, aux deux tiers. Pour l'une comme pour l'autre, les conditions de fond pour l'obtention (art. 729, al. 1 et 2) ainsi que les modalités d'exécution et de révocation sont identiques.

La libération conditionnelle à mi-peine

L'article 729 alinéa 3 du code de procédure pénale pose plus clairement qu'auparavant le principe selon lequel toute personne condamnée qui a accompli la moitié de la peine lui restant à subir est dans tous les cas éligible à une libération conditionnelle, sous réserve d'une condamnation à une période de sûreté. Cependant, et nous le regrettons, un temps d'épreuve plus long est maintenu pour les personnes condamnées en état de récidive légale, soit 20 ans au lieu de 15 ans, voire 22 ans au lieu de 18 ans pour les condamnés à une réclusion criminelle à perpétuité. Ces durées déjà très

« Cette forme de libération ressemble à s'y méprendre à la surveillance judiciaire »

longues sont, en fait, très souvent dépassées et trop de personnes détenues ne peuvent, à vue d'homme mortel, envisager une fin de peine ou du moins une libération. Rien dans cette loi ne traduit la moindre prise en compte de cette désespérance. [...] Par ailleurs sont maintenues toutes les restrictions affectant la possibilité du bénéfice de la libération conditionnelle pour les auteurs d'une infraction pour laquelle le Suivi socio-judiciaire (SSJ) était encouru et qui se montreraient réfractaires au suivi d'un traitement pendant ou après leur détention. Mais plus encore ont été maintenues les dispositions de la loi du 10 août 2011 (art. 730-2) faisant de la procédure de libération conditionnelle une course d'obstacles où beaucoup s'épuisent avant de les avoir tous franchis, quand les intéressés ne sont pas découragés avant même d'avoir commencé. Ces méchantes dispositions concernent non seulement les condamnés ayant encouru la peine de SSJ, mais aussi les personnes condamnées à une peine égale ou supérieure à dix ans d'emprisonnement pour l'une des nombreuses infractions prévues à l'article 706-53-13 du code de procédure pénale. Les critiques formulées à l'encontre de cette procédure dérogatoire n'ont pas été entendues et, en particulier, la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté (CPMS) apparue en 2005, aussi peu fonctionnelle qu'inutile demeure dans toute son absurdité. [...]

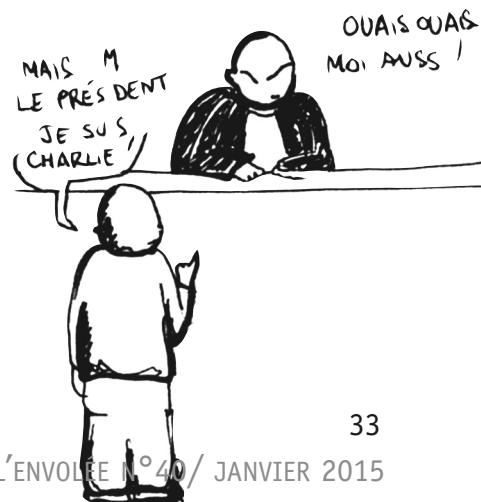
La libération conditionnelle aux deux tiers

Une sorte d'épreuve de rattrapage pour examen manqué de libération conditionnelle voit le jour à l'article 730-3 du code de procédure pénale. Les personnes concernées sont celles qui ne relèvent pas de la libération sous contrainte ; elles doivent donc être en cours d'exécution d'une ou plusieurs peines privatives de liberté de plus de cinq ans. Les dispositions nouvelles trouvent à s'appliquer dès lors que la personne condamnée a accompli les deux tiers de sa peine restant à subir et qu'elle n'a pas encore bénéficié d'une libération conditionnelle. Pour les condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, après le temps d'épreuve (18 ans ou 22 ans si récidive légale) ou celui de la période de sûreté. Les juridictions de l'application des peines ont alors

l'obligation d'examiner la situation, au regard du bénéfice éventuel d'une libération conditionnelle, des personnes condamnées concernées, sauf si elles ont fait connaître leur refus d'une telle mesure. Comme dans le cas de la libération sous contrainte, à défaut de cet examen, la CHAP pourra se saisir d'office ou être saisie par la personne condamnée ou par le procureur de la République. [...]

La libération « antisèche » (CPP art. 721-1 alinéa 3)

Cette forme de libération ressemble à une fin de peine, elle a le goût d'une fin de peine mais elle n'est pas la fin de la peine. Selon que l'on est la personne libérée ou le juge qui la prononce, on peut y voir une tromperie ou une roue de secours pour sorties dites sèches. [...] Une libération répondant à l'impératif « pas de sortie sans suivi judiciaire », quand toutes les autres formes de libération sous contrainte ou conditionnelle n'ont pu avoir lieu. Cette forme de libération ressemble à s'y méprendre à la surveillance judiciaire, mesure de sûreté créée par la loi du 12 décembre 2005. En effet, la loi du 15 août 2014 conserve les contrôles, obligations et interdictions auxquels le pseudo libéré devra se soumettre sous menace de réincarcération. Ces mesures de contrôle et d'interdiction sont énoncées respectivement dans les articles 132-44 et 132-45 du CPP. Pour faire bonne mesure, il est précisé que le bénéfice des mesures d'aide de l'article 132-46 du code pénal pourra être décidé ; c'est bien le moins ! En cas de violation des interdictions, le pseudo libéré pourra bien entendu être réincarcéré... le temps de ce qu'il avait considéré bien naïvement comme des « réductions de peine » acquises en raison de sa conduite, bonne et responsable, en détention ! [...]





Salut et merci aux potos !

Pour Rachide au mitard de Fleury, de la part de Papillon : donne des nouvelles car t'es pas tout seul, il y a du monde qui pense à toi dehors.

Herbert, ça fait un bail qu'on a pas eu de nouvelles, on espère que tu as pu sortir de l'isolement. Force, courage, détermination...

Alcide, tu as enfin obtenu ton transfert loin de Corbas... même si t'as pas encore atterri là où tu voulais, on espère que ça va quand même mieux, donne des news !

Gogo, paraît que t'as obtenu l'annulation par le tribunal de ton placement au QI, bravo champion ! Ça pourrait servir à d'autres, hésite pas à donner des news. Et surtout, on espère que tu vois le bout. Kamel aux Baumettes, on suit ton histoire auprès des potes qui te soutiennent, hésite pas à nous écrire.

Christine, fais gaffe à toi et bon courage pour la suite ! On est avec toi.

Big up aux nanas de Vivonne pour vos combats, merci pour vos réponses.

Continuons à discuter...

Patricia, ça fait plaisir de lire que tu vas mieux... On peut te lire sur le site Internet.

Vivement la conditionnelle !

Farid, merci à toi et courage aux tiens. On dirait que tu vas bientôt rejoindre l'équipe du journal !

A toute l'équipe de Permis de tuer, en espérant qu'on a pas trop trahi l'esprit du bouquin ; une pensée à tous les disparus.

Philippe, t'as été transféré à Lannemezan pendant qu'on faisait ce numéro, sacré bonne nouvelle !

C'est pas trop tôt, surtout. A bientôt au parlu. Y paraît même que t'as un putain de sourire...

y en a deux, trois qu'ont hâte de voir ça.

Gaëtan, bosse l'esquive – et tiens-nous au jus.

Malin, participe au débat ! ...ça vaudrait vraiment le coup.

Marina, c'était beau de vous voir tous ensemble vous marrer et traiter la justice avec tout le mépris qu'elle mérite.

Alexandre, merci pour ta lettre qui participe déjà à la discussion en cours.

Christopher, à bas l'Etat, vive l'anarchie !

Pour ceux et celles qu'auraient la flemme de lire le gros dossier, un petit résumé : on compte sur vous sur la plate-forme de revendications qui va abattre toutes les prisons...

Salut à Christophe

à Khaled,

et à tous nos correspondants

Courage à toutes les têtes de mètèque.

PS : A tous les petits bureaucrates de l'AP-EMS 3 ou pas, qui ont censuré nos courriers des derniers mois : on n'a aucun doute sur le fait que vous n'avez rien compris.



LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies et de lieux où on peut trouver *L'Envolée*. Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous indiqueront d'autres lieux où nous pourrions déposer le journal.

ANGERS: LES NUITS BLEUES
AUCH: LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU
AVIGNON: LA MÉMOIRE DU MONDE
BAYONNE: ELKAR
BAGNOLET: LE REMOULEUR
BESANÇON: L'AUTODIDACTE
BORDEAUX: LA LIBRAIRIE DU MUGUET
BREST: D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE
CHALON-SUR-SAÔNE: ET APRÈS POURQUOI PAS
DIJON: LES TANNERIES / BLACK MARKET / GRANGIER
GRENOBLE: LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE
LILLE: CCL / L'INSOUMISE
LIMOGES: UNDERSOUND
LYON: BUFFET FROID / LA FOURMI ROUGE / LA GRYFFE / LA LUTTINE / LE BAL DES ARDENTS / LE TASSE LIVRE / OUVRIR L'ŒIL / TERRE DES LIVRES
MARSEILLE: L'ÉQUITABLE CAFÉ / LE SEUL PROBLÈME / L'ODEUR DU TEMPS / MONNAIE DE SINGE / LE MOLOTOV / CQFD / LA FRICHE
MONTPELLIER: SCRUPULES
MONTREUIL-SOUS-BOIS: LA PAROLE ERRANTE
NANTES: B17 / CAFÉ LA PERLE / VENT D'OUEST
PARIS III: COMME UN ROMAN
PARIS V: LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE
PARIS XI: LE KIOSK / LE KIOSQUE / ENTROPIE / LADY LONG SOLO / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / THÉ TROC / PAGE 189
PARIS XIX: LE MERLE MOQUEUR
PARIS XX: BMG / L'ATELIER / LE COMPTOIR DES MOTS / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN
REIMS: LE CRI DU PEUPLE
RENNES: ALFAGRAPH / LA PETITE LIBRAIRIE
ROMANS-SUR-ISÈRE: LIBRAIRIE DES CORDELIERS
ROUEN: L'INSOUMISE
SAINT-DENIS: FOLIES D'ENCRE
SAINT-ÉTIENNE: L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / LA GUEULE NOIRE
SAINT-GIRONS: LA MOUSSON
STRASBOURG: QUAI DES BRUMES
TOULOUSE: LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA
VALENCE: NOTRE TEMPS / URUBU
BRUXELLES: 100 PAPIERS / ACRATA / LA BORGNE AGASSE / JOLI MAI / TROPISMES / MAELSTRÖM
LIÈGE: ENTRE-TEMPS

Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

Brest: EXTRA-MUROS - Le mardi de 19 h à 21 h
Radio U - 101,1 FM. 02 98 03 82 61. 6, rue Pen Ar Creach, 29200 Brest
et sur internet: groupe.brest@genepi.fr
Prison couverte: MA de l'hermitage
Bordeaux: UNE HEURE POUR GRADUCHE (GENEPI) - Le vendredi de 19 h à 20 h 30
La clé des ondes - 90.10 FM
Dijon: SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 18 h à 19 h. Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte: MA de Dijon
Grenoble: LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3e mercredi du mois de 19 h à 20 h
Radio Kaléidoscope - 97 FM
Prison couverte: MA de Varcès
Marseille: Radio Galère - 88.4 FM
HAÏNE DES CHAÎNES - Un lundi sur deux de 20 h à 21 h
Tél. du direct: 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille
PARLOIR LIBRE - Le samedi de 19 h à 21 h 30
Tél. du direct: 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille
Prisons couvertes: MA des Baumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles
Nantes: NATCHAV - Le dimanche de 19 h à 20 h
Alternantes - 98.1 FM, 91 à St-Nazaire. Pour les messages (répondeur) 06 26 55 86 87,
Alternantes - 56, bd des Poilus - 44300 Nantes
Prisons couvertes: CP de Nantes / MA de Nantes / EPM Orvault
Région parisienne: L'ENVOLEE - Le vendredi de 19 h à 20 h 30
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM
et sur internet: www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr. (Rediffusion le mardi à 8 h)
Tél. du direct: 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil
RAS-LES-MURS - Le mercredi de 20 h 30 à 22 h 30
Radio Libertaire - 89.4 FM
Prisons couvertes: MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny
Rouen: AU DELÀ DES MURS - Le 1er et 3e samedi du mois de 17 h à 18 h 30 sur radio HDR 99.1 FM
www.radiohdr.radio.fr Téléphone du direct: 02 35 12 68 92
Saint-Etienne/Lyon: PAPILLON - Le 1er et 3e jeudi du mois de 20 h à 21 h
Radio Dio - 89.5 FM (rediffusion à Lyon sur radio Canut -102.2FM)
et sur internet: www.radiodio.org. CSA - 16 rue du Mont, 42100 Saint-Etienne
emissionpapillon@riseup.net
Prisons couvertes: MA La Talaudière (à Lyon: MA Corbas/EPM Mezieux)
Toulouse: BRUITS DE TÔLE ou L'ENVOLEE - Le jeudi de 19 h à 20 h / Yo-yo - Messages en direct les trois premiers jeudis du mois de 18 h à 19 h
Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumeril - 31400 Toulouse
et sur internet: www.canalsud.net
Tél. du direct: 05 61 53 36 95 - Tél. messages: 07 53 33 86 80
Prisons couvertes: MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban

DIFFUSION ITINÉRANTE ET COOPÉRATIVE DU JOURNAL :
GÉNÉRATIONS FUTUR, 18 RUE DE COTTE 75012 PARIS
OU PAR TÉLÉPHONE : 06 50 65 99 66.

L'ENVOLEE

43, RUE DE STALINGRAD / 93100 MONTREUIL
E-MAIL : CONTACT@LENVOLEE.NET
www.lenvolee.net

**POUR VOUS ABONNER, ÉCRIVEZ-NOUS !
JOINDRE UN CHÈQUE DE 15 EUROS (OU PLUS)...
GRATUIT POUR LES PRISONNIERS**

Happés par ce système archaïque mis en place il y a des siècles, dès notre naissance nous sommes conditionnés par ce système qui au fil des années va grandissant, faisant de nous les victimes d'une injustice banale sur laquelle cette société conditionnée ferme les yeux. En vivant dans celle-ci, une petite partie de l'humanité sert de carburant au système : celle qui ne parvient pas à trouver sa place. L'exclusion dès la naissance fait partie de leur vie, une routine violente, pathétique tant elle est banale. Dès l'école, l'éducation nationale démissionne, en nous condamnant à servir de carburant afin de faire tourner les rouages du système.

La violence policière n'est jamais condamnée mais toujours cautionnée par le reste de l'humanité aveuglée par les images véhiculées par ce système afin de pouvoir sévir et continuer à faire tourner la machine qui nous écrase dans son engrenage. Tristesse pour tous ces enfants destinés à cette vie pleine de souffrance. L'engrenage nous écrase, le système prend le dessus. Devenant marginaux, au ban de cette société car refusant l'injustice, nous les opprimés, les révoltés, nous avons trouvé un autre système : nous ressemblons à ceux qui, avant nous, ont été écartés par ce système. Mais nous lui servons d'excuse et d'énergie afin de faire tourner cette grande machine. Notre seule envie : essayer de vivre comme ceux qui nous ont exclus de cette société à laquelle nous avons toujours voulu ressembler. Le système nous a eus et nous guide dans son engrenage, dans cette folie banale, la seule que nous connaissons, celle qui nous a toujours guidés depuis notre naissance jusqu'à notre seul foyer : la prison.

Le seul endroit, les seules cases auxquelles ce système nous a toujours destinés.

A. S.

Centre pénitentiaire de Réau

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art.D444 du CPP).